



# La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles  
Année judiciaire 2014-2015 - (Trimestriel) Sept.-Déc. #1

Échos de l'Assemblée  
générale  
Week-end  
de détente à Ypres  
Accueil des stagiaires  
Soirée au Club Clandestin  
Grande conférence  
Françoise Tulkens



## LA TVA N'EST PAS INSURMONTABLE, PASSER EN SOCIÉTÉ NON PLUS !

Laissez-vous guider par des professionnels dans ce dédale administratif et fiscal. Organiser, planifier, optimiser, administrer, défendre, ont fait de notre cabinet le *partenaire naturel* des professions libérales.

**2014**, UNE BONNE ANNÉE POUR RÉUSSIR LES CHANGEMENTS ?  
APPELEZ LE **0486 210 234**

BRUXELLES • LIÈGE

[www.degandpartners.com](http://www.degandpartners.com)

# Sommaire

## Echos

04 Mot du Bâtonnier  
 06 Mot du délégué des stagiaires  
 08 Présentation de la commission  
 10 Le billet du Vice-président  
 12 Prix des anciens présidents  
 14 Grande revue  
 16 Assemblée générale  
 20 Golf

## Activités

21 Grande conférence  
 22 Accueil des stagiaires  
 22 Soirée au Club Clandestin  
 24 Week-end de détente à Ypres  
 24 Foot clasico  
 26 Midi de la formation  
 29 Colloque  
 30 Midi-minuit de la musique

30 Place aux enfants

30 Présentation du voyage

31 Tournoi de tennis avocat-magistrat

## Divers

32 Un avocat averti  
 33 Quand Woody rencontre Stendhal  
 34 Le JT, il y a 60 ans  
 36 Le barreau a un incroyable talent !  
 37 Deux avocats - un resto  
 39 Calendrier en bref et cotisations

# Editorial



« Donne-moi ta main, et prends la mienne, la cloche a sonné, ça signifie ... »

que la coupe du monde, les vacances et le farniente sont terminés ;

qu'il est temps de ressortir ses costumes, tailleurs et robes noires ;

C'est la rentrée !

Pour vous qui venez de prêter serment, toutes mes félicitations, et bienvenue au Barreau et donc à la Conférence du jeune barreau.

A la Conférence (www.cjbb.be), nous avons prêté le serment de vous aider à intégrer la famille judiciaire, de vous accompagner dans vos premiers pas en vous accueillant dès le 21 octobre prochain, et d'animer toute cette année.

La Conférence, c'est aussi pour tous le mister-cash des points de formation, l'animation de vos soirées et même de vos week-ends (rendez-vous dès le 3 octobre prochain à Ypres).

Responsable des activités culturelles, scientifiques, traditionnelles et festives, la CJBB est le poumon du Barreau.

S'en éloigner, c'est prendre le risque de manquer d'air, et de nuire à sa santé.

Dès ce 18 septembre, bloquez votre soirée pour une conférence de Françoise Tulkens.

Le 17 octobre, Facebook et les réseaux sociaux seront au cœur d'un colloque : vous allez surliker !

Le 25 octobre, rouge ou mauve (l'erreur est humaine) nous assisterons au clasico dans les tribunes du stade Constant Vanden Stock.

Enfin, les Midis de la formation seront nombreux et variés : les actions possessoires, la réforme de la cassation pénale, la vente immobilière, l'action collective, l'action en responsabilité contre les pouvoirs publics ...

« *Mens sana in corpore sano* » : le 15 novembre, nous défierons les Magistrats au tennis.

Le programme se résume en un mot : éclectisme.

Et l'année se terminera par notre traditionnel voyage, qui nous permettra de découvrir l'Arménie (du 11 au 18 mai 2015) et ainsi de s'associer aux commémorations du génocide de 1915.

Si vous avez un talent musical, contactez-nous en vue du Midi-minuit de la musique, programmé le 6 décembre prochain (avec un invité surprise pour les grands enfants).

Grâce à l'équipe de rêve qui m'entoure, nous allons écrire vos rêves, et faire de tous les moments que nous passerons ensemble des souvenirs indélébiles.

Viser la lune ne nous fait pas peur au sein de la Commission : c'est notre quotidien.

J'ai hâte que cette année commence, mais surtout, j'ai hâte de vous rencontrer.

Pas besoin de pousser la porte pour rentrer au Jeune Barreau : elle est déjà ouverte !

Venez, on vous attend.

Je vous souhaite une excellente rentrée, et une année judiciaire de feu.

Votre président,  
 Benoît Lemal



# LE MOT DU BÂTONNIER

## L'associativité fait la force

*«Du big bang jusqu'à l'homme, l'évolution franchit des paliers successifs. En amont de l'évolution universelle, la molécule d'eau, une des plus simples, résulte de l'associativité de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène. Elle présente pourtant des propriétés totalement différentes de celles de ses deux constituants, et son émergence rend possible les étapes suivantes où la vie ne peut se développer qu'en milieu aqueux. À l'extrême aval des processus d'évolution, l'associativité entre des milliers de milliards d'interconnexions neuronales dans le cerveau humain permet à la vie de franchir une nouvelle étape tout aussi décisive, puisqu'elle aboutit à l'émergence de la civilisation humaine».*

C'est en ces termes que Jean-Marie Pelt et Pierre Rabhi mettent en lumière le fait que la vie doit davantage à l'alliance qu'à la rivalité.

C'est également l'étonnant paradoxe de notre barreau. Nourri par la rivalité des plaideurs qui se rencontrent à la barre, il doit bien plus encore à l'action de ses membres qui s'associent pour le faire évoluer. Dans l'élaboration et le respect de règles de déontologie ou de confraternité sans lesquelles notre vie d'avocat est impossible. Dans la recherche d'autres horizons et d'autres moyens de résoudre les conflits. Dans la toile des relations qui se tissent à travers les formations, les activités et les événements organisés par l'Ordre en général et la Conférence du jeune barreau en particulier.

Si l'avocat est un être farouchement indépendant et donc forcément individualiste, il est en même temps en perpétuelle quête de communication avec ses semblables dans lesquels il se reconnaît et s'identifie. Nos habitudes, nos valeurs, notre langage et nos robes nous unissent bien plus qu'ils ne nous divisent la durée d'une instance. C'est la grande force de notre profession et l'amitié qui me lie depuis longtemps à Benoît Lemal, notre nouveau président de la Conférence, n'en est que l'un des aspects.

Mais au-delà de cette solidarité, je vous proposerai d'aller plus loin encore cette année en dépassant les frontières de notre barreau.

En considérant notre monde judiciaire comme une entreprise dynamique, la nécessité d'un dialogue permanent et d'une action commune avec ses autres acteurs, magistrats et greffiers apparaît en effet comme une évidence.

En vous proposant certains événements, la Conférence l'a parfaitement compris.

En profitant d'un contexte où la création de nouvelles juridictions unilingues bruxelloises se mêle au désir grandissant d'une nouvelle communication, l'Ordre vous en proposera d'autres.

Soyez au rendez-vous et vive la Conférence du jeune barreau.

Le Bâtonnier,

Stéphane Boonen.

## L'enregistreur de voix Philips Pocket Memo. Équipé de beaucoup d'éléments spécialement développés pour les avocats.



### Deux en un

Le détecteur de mouvement intégré transforme le Philips Pocket Memo en un enregistreur de réunion et démarre et arrête les enregistrements automatiquement.



### Pour les amateurs d'analogique

Les avocats qui veulent passer au digital mais ont toujours de l'attrait pour l'analogique peuvent simplement afficher une cassette et continuer à dicter comme ils l'ont toujours fait.



### Une véritable beauté

Boîtier en acier brossé inoxydable, écran couleur détaillé et clair, conception ergonomique, interrupteur à glissière avec capteur optique – le tout dans la qualité de renommée Philips.



### Un enregistreur pour tous les budgets

De l'enregistreur de pointe avec lecteur de code-barres intégré au kit de démarrage complet pour les nouveaux utilisateurs de dictée – Philips offre une solution selon vos besoins et votre budget.

[www.philips.com/dictation](http://www.philips.com/dictation)

# PHILIPS



## DICTÉE CENTER

185, Chaussée de Charleroi | B-1060 Bruxelles  
Tél. 02/538 47 65 | Fax 02/534 10 74  
[www.dictee-center.com](http://www.dictee-center.com) | [info@dictee-center.com](mailto:info@dictee-center.com)



Essayez avant de l'acheter ! Recevez votre équipement d'essai Philips gratuitement. Contactez simplement notre partenaire Dictée Center, votre spécialiste pour les cabinets d'avocats.

# LE MOT DU DÉLÉGUÉ



Alors que le binôme qui nous quitte à la tête du Carrefour aura réussi à lancer une dynamique qu'on ne peut qu'envier, le résultat des élections ordinaires nous montre qu'il y a encore énormément à faire.

Comment, en effet, ne pas s'étonner du si faible pourcentage de votants, tant pour le conseil de l'Ordre que pour le délégué des volontaires pour l'aide de 2ème ligne et pour le délégué des stagiaires ?

A côté des raisons que chacun s'imaginera pour justifier une telle abstention, le Carrefour des stagiaires de cette année aura principalement à cœur de répondre à une autre interrogation tout aussi importante, celle de la manière de susciter l'engouement des avocats-stagiaires pour leur barreau.

Si cette réflexion sera bien évidemment poursuivie tout au long de l'année, quelques pistes peuvent déjà être lancées : mise en place d'une newsletter plus ergonomique, moins d'événements de niche et une augmentation des afterworks, ancrage des projets destinés à éclairer les différentes facettes du métier d'avocat et évidemment une présence toujours accrue à l'écoute des stagiaires.

A côté de ces pistes, une réflexion toute particulière sera portée à la formation et à la relation entre stagiaires et maîtres de stage.

Car bien que la formation des stagiaires soit à l'agenda d'Avocats.be et qu'une commission du stage existe au sein du Barreau de Bruxelles pour traiter des problèmes relatifs aux stagiaires, il est toujours possible de faire plus et d'améliorer ce qui existe déjà.

Bien évidemment, si cette envie de faire toujours mieux est bien présente, les idées et réflexions posées ici ne sont pour le moment que des lettres d'intention et rien de tout cela ne pourra être accompli sans une équipe toute dévouée à sa tâche.

Une équipe déjà bien rodée mais qui cherche toujours plus de monde, à même de la faire grandir, à même de la développer pour créer un environnement de travail toujours plus riche, plus agréable et plus propice à nous donner envie de nous investir et de rester, dans notre barreau.

Aussi, si vous avez des idées, des réflexions, ou tout simplement une envie de rencontrer de nouveaux confrères, n'hésitez surtout pas à nous contacter, via email, facebook ou sur notre site internet: <http://www.carrefourdesstagiaires.com>.

Au plaisir de vous rencontrer

Pierre Bourgeois  
Délégué des stagiaires 2014-2015



Pour l'accueil des stagiaires voyez page 22

## Cercle Marin

Le Cercle Marin s'adresse uniquement aux avocats stagiaires et particulièrement aux candidats avides d'une première expérience oratoire! L'objectif est simple, permettre à tout jeune avocat qui le souhaite de présenter et développer le sujet de son choix devant un public de confrères curieux, le temps d'une soirée organisée à ce seul effet par la Conférence du jeune barreau. Qu'il s'agisse de partager une passion,

d'interpréter un fait historique, d'étayer un raisonnement juridique, d'initier une réflexion philosophique, de poser une question existentielle, d'émettre une protestation indignée, ou encore de relater une rocambolesque péripétie, toutes les voix sont invitées à s'élever sans autre but que le simple plaisir de prendre la parole! Le Cercle Marin est une invitation à l'expression, à l'écoute et à la rencontre, à l'image de la poésie que chérissait Auguste Marin qui a donné son nom à cette belle institution. Au ravissement de leurs auditeurs, de nombreux et talentueux confrères ont

tenté l'expérience, parmi eux, Gérard Kuyper, Thierry Bontinck, Miguel Troncoso Ferrer.

Chers stagiaires, tout au long de l'année judiciaire 2014-2015 il ne tiendra qu'à vous de vous offrir cette libre tribune, car c'est à votre seule et simple demande que ce moment de partage au sein du barreau sera initié. Si vous êtes curieux, si l'expérience vous tente, n'hésitez surtout pas à prendre contact avec **Me Céline Wiard** ([cw@indigolex.com](mailto:cw@indigolex.com)) qui accueillera votre heureuse initiative en tentant de répondre à la moindre de vos questions.

# ALL FRAUD AND DISLOYALTY PROBLEMS

Willy et Jean-Pierre De Cuyper  
**DE CUYPER**  
Licensed Private Investigator  
and Court Experts **BROTHERS**



## HEAD OFFICE

502, AVENUE LOUISE - 1050 BRUSSELS  
BY APPOINTMENT ONLY : +32 (0)2 649 44 88

## OPERATIONAL OFFICE

10, PONT DE BOIS - 6533 THUIN  
CALL : +32 (0)71 59 50 53

[decuyper@skynet.be](mailto:decuyper@skynet.be)  
**Representatives of the Law**  
[www.decuyper.net](http://www.decuyper.net)

Licence Ministère Intérieur : 1421906

# La commission administrative



**Président  
Benoît Lemal**

Chaussée de Waterloo 880  
1000 Bruxelles  
t. 02/379 00 50  
f. 02/375 82 86  
b.lemal@sybarius.net



**Vice-Président  
Pierre-Yves Thoumsin**

Chaussée de La Hulpe, 120  
1000 Bruxelles  
t. 02 566 84 00  
f. 02 566 84 47  
pierreyves.thoumsin  
@nautadutilh.com



**Ancien Président  
Muriel Bialek**

Rue de Stassart 99  
1050 Bruxelles  
t. 02 515 11 38  
mb@bialekavocat.be



**Orateur de rentrée  
David Ramet**

Avenue Emile De Mot, 19  
1000 Bruxelles  
t. +32 2 648 75 30  
f. +32 2 648 78 41  
david.ramet@lallemand-legros.be



### Tatiana Sladkovsky

Chaussée de la Hulpe, 110/5  
1000 Bruxelles  
t. +32 2 645 17 70  
f. +32 2 645 17 71  
t.sladkovsky@legalides.be

Secrétaire  
Rédacteur en chef de La Conférence  
Relations avec le Carrefour des stagiaires



### Jonathan Darchambeau Katia Melis

Square du Bastion 1A  
1050 Bruxelles  
t. + 32 2 790.42.42  
f. + 32 2 790.42.40  
jdarchambeau@thelius.be

Trésorier  
Sponsoring



Rue Berckmans 83  
1060 Saint-Gilles  
t. 02 535 72 21  
f. 02 535 72 33  
Katia.melis@skynet.be

Officier de bouche



### Guillaume Sneessens

Avenue Emile De Mot, 19  
1000 Bruxelles  
t. + 32 2 648 75 30  
f. + 32 2 648 78 41  
guillaume.sneessens  
@lallemand-legros.be

Activités scientifiques et culturelles



### Mélissa Sayeh

Avenue Louise, 87 bte 17  
1050, Bruxelles  
t. 02 537 94 31  
f. 02 538 81 55  
msayeh@wouters-sosson.com

Secrétaire adjointe



### Sarah Ben Messaoud

Chaussée de La Hulpe, 178  
1170 Bruxelles  
t. +32 2 743 69 30  
f. +32 2 743 69 01  
Sarah.BenMessaoud  
@cms-db.com

Adjoint aux activités scientifiques  
et culturelles



### Jérôme Henri

Avenue de Fré 229  
1180 Bruxelles  
t. 02 379 39 77  
f. 02 379 39 79  
j.henri@avocat.be

Trésorier adjoint  
Sponsoring adjoint



### Camille Cornil

Avenue Louise 81  
1050 Bruxelles  
t. 02 627 10 10  
f. 02 627 10 50  
cco@dalvel.eu

Officier de bouche adjoint  
Soirées



### Céline Wiard

Boulevard du Souverain, 100  
1170 Bruxelles  
t. 02 318 21 40  
f. 02 318 21 49  
cw@indigolex.com

Activités sportives et culturelles  
Déléguée revue



### Secrétaire administrative Patricia Thoelen

Palais de justice  
Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles  
t. 02/508 66 43  
f. 02/519 85 61  
secretariat@cjbb.be



# LE BILLET DU VICE- PRÉSIDENT

## À bon plaideur, salut !

« Quand on entre au Palais, on est à l'aube de sa vie consciente, active. C'est l'heure des engagements déjà réfléchis, c'est aussi l'heure de la réceptivité généreuse, du plein emploi des forces du cœur et de l'esprit »<sup>1</sup>.

Amis stagiaires, puissiez-vous aborder avec autant d'enthousiasme et de détermination les nouveaux défis qui s'offrent à vous !

Au cours de cette année judiciaire, j'aurai l'occasion de rencontrer plusieurs d'entre vous à l'occasion des exercices de plaidoirie. En ma qualité de vice-président, il me revient d'en présider le jury, entouré de deux assesseurs, anciens commissaires de la Conférence ou lauréats de prix de plaidoirie, ainsi que d'un professeur de diction diplômé du conservatoire royal de Bruxelles.

## L'exercice de plaidoirie : jalon du CAPA et épreuve d'excellence

Durant les prochains mois, les stagiaires ayant suivi les formations CAPA du tronc commun recevront un courrier les invitant à participer à une procédure fictive. Dans ce cadre, ils se verront attribuer deux notes : l'une pour leurs conclusions écrites et l'autre pour la plaidoirie présentée sur cette base. Les stagiaires seront évalués tant au fond, sur leurs compétences juridiques, qu'à la forme, sur leur esprit de synthèse, la clarté et la concision de leurs arguments, ainsi que leur conviction à la barre.

L'exercice de plaidoirie n'est pas qu'un simple jalon sur le parcours menant à l'obtention du CAPA. Il se double d'une épreuve d'excellence à l'issue de laquelle les dix meilleurs candidats seront nommés pour le prix Georges Boels. Parmi ceux-ci, deux lauréats seront désignés à l'occasion du dîner traditionnellement organisé en fin d'année judiciaire. Ils auront l'honneur de se voir remettre leur prix à l'occasion de la séance solennelle de rentrée.

## Gaudeamus igitur, juvenes dum sumus !

Le prix Georges Boels fut institué durant l'année judiciaire 1955-1956, à la mémoire de l'avocat éponyme, ancien président de la Conférence du jeune barreau, décédé inopinément à l'âge de 45 ans <sup>2</sup>.

C'est à ce même Georges Boels que l'on doit le portrait exalté du jeune avocat embrassant sa carrière, mis en exergue de ce billet. Ces idéaux demeurent d'actualité pour la Conférence, qui offre aux jeunes avocats de multiples occasions de se distinguer parmi leurs pairs. Ici en prenant la parole sur un sujet de leur choix, dans le cadre du Cercle Auguste Marin. Là en participant au

concours de plaidoiries Le Jeune et Janson. Ou encore en proposant une consultation écrite pour le Prix des anciens présidents, présenté en page 12 de ce périodique.

Cette énumération de quelques prix et de traditions de la Conférence vous semblera probablement obscure. Pour mieux les découvrir, je vous invite à lire attentivement ce périodique, ainsi qu'à consulter régulièrement notre site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be), ou à suivre la Conférence sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn.

Cela étant, la meilleure façon de découvrir l'univers de la Conférence est certainement d'aller à sa rencontre. À l'attention particulière des stagiaires qui prêteront serment aux mois de septembre et octobre 2014, la Conférence organise en étroite collaboration avec le Carrefour des stagiaires le traditionnel après-midi d'accueil des stagiaires. Il aura lieu le 21 octobre et vous trouverez son programme détaillé en page 22.

Au nom de la Conférence, je souhaite la bienvenue à tous les avocats qui entament cette année leur stage. Vous êtes la jeunesse de notre barreau : éblouissez-nous !

Votre tout dévoué,

Pierre-Yves Thoumsin,  
Vice-président de la Conférence du jeune barreau de  
Bruxelles

<sup>1</sup> Discours prononcé par Me Georges Boels, Président de la Conférence du jeune barreau, à l'occasion de la séance solennelle de rentrée du 24 novembre 1951, J.T., 1951, p. 614.

<sup>2</sup> J.DAL, "Les deuils judiciaires – Me Georges Goels", J.T., 1955, p. 236; Ch. VAN REEPINGHEN, « Eloge des morts », J.T., 1955, p. 659.

**Vous avez**

**DROIT**

**à une banque**

**spécialisée dans les**

**professions juridiques.**

**ing.be**



## **Découvrez comment nous facilitons vos affaires bancaires via les Services Privalis**

Vous cherchez un partenaire financier pour votre activité professionnelle ? Faites confiance à nos conseillers ING Privalis Services. Ce sont des spécialistes de premier plan en services bancaires et en assurances adaptés au monde juridique. Alors rendez-vous dans l'une de nos

agences situées dans les palais de Justice ou toute autre agence ING. Vous pouvez aussi prendre directement rendez-vous avec un conseiller ING Privalis Services via [ing.be/business](https://ing.be/business)

**[ing.be/business](https://ing.be/business)**

Les services ING Privalis sont réservés aux professions libérales juridiques.

ING Belgique SA – Banque – avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA : BE 0403.200.393 – BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE45 3109 1560 2789. Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le numéro de code 12381A. Éditeur responsable: Inge Ampe, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles, Belgique © Editing Team & Graphic Studio – Marketing ING Belgium – 707275 – 04/14.





# PRIX par Xavier Dewaide DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Chaque année, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles organise le prix des anciens présidents.

Cet illustre prix que tout le monde rêve d'inscrire sur son c.v. récompense l'avocat de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> année de stage qui aura rédigé, sur un sujet imposé, la meilleure consultation écrite en la forme et au fond.

Ce prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau du 17 janvier 2015.

Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence le 3 novembre 2014 au plus tard.

Vous devez agraffer à votre consultation une enveloppe scellée dans laquelle vous indiquerez votre identité et le numéro de téléphone auquel vous pourrez être joint le soir de la délibération.

La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération.

L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue, sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité. Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par Xavier Dewaide, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.

**Monsieur Pieters** est le gérant d'une petite Sprl « THE COMPANY » spécialisée dans l'organisation d'événements.

Il imagine, dans le cadre de l'activité de sa société, la mise en place d'un événement à Paris mettant en avant les talents des Belges dans différents domaines : la mode, la restauration, la danse, ...

La société, dont il est le gérant, est une jeune société sans moyens financiers suffisants, l'organisation de ces événements nécessite donc le soutien financier de plusieurs sponsors.

Un sponsor important, THE VIRGIN SUICIDES, répond aux sollicitations de **Monsieur Pieters** et une convention de partenariat est signée entre THE COMPANY et THE VIRGIN SUICIDES.

Dans le cadre des échanges précontractuels, THE COMPANY indique qu'une partie du sponsoring servira à financer la mise en place de l'événement à savoir les trajets entre Bruxelles et Paris, le défraiement des consultants, ...

Quelques mois après la signature de ce partenariat, il apparaît à THE COMPANY que l'événement ne peut être organisé vu l'absence d'autres sponsors.

Elle en informe THE VIRGIN SUICIDES qui demande le remboursement des montants avancés à titre de sponsoring.

Devant l'impossibilité de rembourser ces montants, utilisés à des fins de pré-sponsoring, THE COMPANY fait aveu de faillite.

Le curateur ne fait aucun reproche à **Monsieur Pieters** en ce qui concerne sa gestion et le parquet classe le dossier sans suite.

Après la clôture de la faillite, THE VIRGIN SUICIDES met en cause la responsabilité de **Monsieur Pieters** aux motifs que THE COMPANY a publié ses comptes annuels hors des délais légaux et n'a pas effectué les formalités liées à l'article 332 du code des sociétés.

THE VIRGIN SUICIDES estime que son dommage est égal aux sommes avancées au titre de sponsoring.

Vous êtes consulté par **Monsieur Pieters** qui vous demande de lui remettre un avis sur les questions soulevées par THE VIRGIN SUICIDES.

Il existe un endroit  
où l'Étoile brille  
en permanence.



## Concerts

Profitez chaque mois d'un concert exceptionnel  
à la Mercedes House !

25/09/2014 **Ivan Paduart - Philippe Aerts -  
Hans Van Oosterhout : trio**

30/10/2014 **Diederik Wissels & Jihye Lee**

18/12/2014 **The Nordanians  
(feat. Niti Ranjan Biswas)**

## Guest Chefs

Le WY accueille aussi régulièrement des guest chefs.

Informations et réservations sur :  
[www.mercedeshouse.be](http://www.mercedeshouse.be)



Grand Sablon,  
Rue Bodenbroek 22-24 • 1000 Bruxelles

02 400 42 50  
[www.mercedeshouse.be](http://www.mercedeshouse.be)  
Lu-sa : 10h-20h & di : 10h-16h

02 400 42 63  
[www.wybrussels.be](http://www.wybrussels.be)  
Lu-sa pour lunch et dîner

**The Mercedes House**  
b r u s s e l s



# La Revue

12 juin 2014



## Les revues se succèdent et pour une fois, ne se ressemblent pas.

Dès les premières notes, le ton est donné : nous assisterons cette année à une comédie musicale un peu déjantée, dont le thème central est l'avenir de notre palais de justice.

**Justine Philippart** l'imagine en salle de fitness, et enchante nos oreilles de sa voix mélodieuse et puissante. Impossible de ne pas remarquer ses gogo danseurs, très en forme et irrésistibles dans leur mini short. Pourquoi pas un « Eros Center » ? C'est tentant ... surtout si ses hôtes sont aussi charmantes et sensuelles que **Daphné Lebel**, n'est-ce pas Messieurs ? Ou encore un casino ! Méfiez-vous alors de **Simon Menschaert**, nouvelle recrue parmi les revuistes, et d'une efficacité redoutable à

tout niveau.

Quant à **Audrey Lackner**, comment ne pas succomber à son sourire malicieux, et à sa voix de velours (**Jessica Rabbit**, sors de ce corps !) ?

Le projet le plus improbable reste le lieu de culte, incarné avec brio par **Sylvie Callewaert**, étonnamment crédible en bigote inquiétante, mais attachante ...

À choisir, ma préférence irait plutôt au havre de paix de l'oratrice de rentrée, incarnée par la tourbillonnante **Valérie Vandiest**, et à son inspirant pot au feu version Woodstock. Un régal !

Une prison ? Ce serait déprimant, même si **Adrien Faelli** a parfaitement illustré le concept, de sa belle voix grave et cinglante.

Finalement, deux projets se détachent

et offrent l'occasion d'une savoureuse joute oratoire entre **Jessica Lesage**, qui sait décidément tout faire, passant avec une aisance déconcertante d'une **Mme Aerts** plus vraie que nature à une avocate aux dents longues, et **Jean-Sébastien Lenaerts**, dont on pourrait croire qu'il est revuiste depuis toujours, et qu'on espère bien revoir sur scène encore, et encore, et encore...

Je dois par ailleurs bien reconnaître que je frissonne encore au souvenir de l'interprétation magistrale de **Chloé Harmel**, dont la voix cristalline ne cesse de m'émerveiller, tant du Temps des cathédrales, que de la Belle et la Bête, qui nous a également permis de mesurer une fois de plus le talent, infailible et bluffant, de **Gilles Laguesse**.



La revue n'a cependant pas totalement failli à ses traditions. Nos candidats au bâtonnat n'ont été épargnés ni par la pétillante **Céline Wiard**, dont l'énergie est contagieuse, ni par **Adrien Faelli**, désopilant en savant fou, shooté à la juvamine.

Le sketch de loin le plus réussi selon moi, reste la parodie de Liliane et Catherine, du Grand Journal de Canal +, revue et corrigée par **Simon Menschaert** et **Alexandre Hublet** (qui succède en outre avec talent à **Benjamin Venet** dans ses rôles de composition animaliers), qui étaient tout simplement hilarants en personnages de greffe éreintés par leur unique coup de fil de la journée...

Quant à **Pierre Huybrechts**, j'ai adoré son assurance et sa réinterprétation toute personnelle et convaincante de notre bâtonnier sortant, teintée d'un fond de voix à la **Mme Aerts**. Saluons enfin le passage amical d'**Alisa Laub** et **Florence Margenat**, glamours jusqu'au bout des ongles pour faire honneur à la présidente du Jeune Barreau.

Je garde aussi en mémoire l'un ou l'autre tacle à l'égard de

certaines Confrères (certains habitués, d'autres moins), qui en d'autres temps auraient sans doute valu un carton rouge à notre équipe nationale de joyeux trublions.

La revue a cependant rencontré quelques écueils: les multiples intrigues s'entremêlent de rivalités diverses et variées sans grand intérêt, qui finissent par s'enliser et qui, couplées parfois à des textes un peu creux et répétitifs (les termes « confrère », « stagiaire », « dossier » ayant été déclinés à l'infini) donnent par moment un sentiment de flottement, que la mise en scène efficace et précise de notre **Victor Scheffer** préféré et les chorégraphies tout en finesse de **Madeleine Cantaert**, font heureusement vite oublier. Il faut enfin saluer le professionnalisme de **Silvano Macaluso** et de ses musiciens, et l'apport magique des éclairages d'**Alain Collet**, sans qui le spectacle n'aurait pas été aussi réussi. L'alchimie entre tout ce petit monde nous a permis de passer une magnifique soirée, et laisse définitivement présager du meilleur pour l'an prochain.

Mélinée Nazarian

# Compte-rendu AG

Assemblée générale de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles - 19 juin 2014



**Jeudi 19 juin 2014, 15 heures.** Une cinquantaine de confrères rejoint l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Il y a là les fidèles, **Olivier Collon, Georges-Albert et Marc Dal, Emmanuel Plasschaert, Lucien Kalenga, Xavier Grognard**, les bâtonniers (ancien, nouveau, à venir), les candidats aux différents postes à pourvoir et leurs proches...on ne se bouscule pas.

**Christine Molitor**, secrétaire de la Conférence, dresse un bilan des activités sous forme de réquisitoire contre elle-même, poursuivie pour usurpation d'identité, port public de faux titre et de la légion d'honneur, dégradation volontaire de bien public, calomnie et diffamation, coups et blessures involontaires... et volontaires et, surtout, sinistre total de toute dignité dans son chef. C'est sans hésiter que

l'assemblée lui accorde la « relaxe » tant il est manifeste que la prévenue n'était pas responsable de ses actes au moment des faits.

Vient ensuite l'heure des chiffres et des jeux de mots avec le rapport du trésorier **Pierre-Yves Thoumsin**. L'on y apprend notamment que le tarif horaire de Louis Bertignac est de 8.599 EUR mais que, malgré cela, le seul découvert du jeune barreau est le crâne de son vice-président **Benoît Lemal** lequel, fort de ses initiales (B.LE), nous promet une moisson prospère l'année prochaine. Ca rigole, ça se gondole, ça vanne dans tous les sens. C'est du grand n'importe quoi. Bref, un beau et grand discours de trésorier de la Conférence au terme duquel les comptes sont bien évidemment approuvés.

**Muriel Bialek** vient ensuite faire ses adieux de présidente.

Celle qui avait marqué l'assemblée générale de l'année dernière en criant son amour du jeune barreau paraît pourtant légèrement désabusée. En cause le manque de fréquentation des activités, la difficulté à trouver des candidats aux différents postes à pourvoir. Un constat sévère mais juste très certainement qui nous démontre une fois encore qu'« il n'y a pas d'histoire d'amour sans cœur qui saigne ». Hélas.

Délaissant quelques instants ses invitations à jouer à Candy Crush, **Benoît Lemal** est ensuite investi dans ce rôle de président de la Conférence du jeune barreau qu'il a tant souhaité. Il est aussi question d'amour (décidément) : amour du métier (ce hobby rémunéré) et amour de la famille. On hésite entre plaisir (des belles citations de Baudelaire, Eluard, Moustaki, Musset...peut-être trop nombreuses, signe

toutefois que le président est rompu à l'usage du web) et inquiétude (quelques « fines » plaisanteries très en-dessous de la ceinture). On assiste aussi à une déclaration en mariage tout particulière (« choisis la date et je serai là »), mais manifestement pas totalement convaincante. Puis vient l'heure du programme avec ce que l'on sait déjà (à moins de n'avoir jamais croisé **Benoît Lemal** ces douze derniers mois) : le week-end à Ypres, la conférence de Françoise Tulkens...et ce que l'on découvre : un voyage en Arménie avec en pensée nos confrères disparus, le bâtonnier Edouard Jakhian et **Me Gisèle Stépanian**. Pour le reste, des conférences et des midis de la formation en veux-tu en voilà : aspects juridiques du droit de la grève, droit des réseaux sociaux, réforme de la cassation pénale, etc. Une année bien remplie en perspective.



Place enfin aux candidats. Si avec autant de candidats que de places à pouvoir, **Camille Cornil, Melissa Sayeh, Céline Wiard, Sarah Ben Messaoud** et **Jérôme Henri** sont sans surprise élus commissaires du jeune barreau, les futurs orateur et vice-président de la Conférence doivent être présentés.

Il n'a jamais été commissaire du jeune barreau, n'a obtenu aucun prix et a hésité entre droit et polytech mais il a un prénom de président et c'est d'abord et avant tout une personne délicieuse avec laquelle il est difficile de ne pas s'entendre, **Marie Dupont** nous dresse un portrait plein de tendresse de son ami (et du mien aussi accessoirement). Rendez-vous donc début janvier 2016, pour assister au discours de **Me François Viseur**, orateur de rentrée de la Conférence. Mon petit doigt me dit qu'il y sera question d'engagement...bon sang ne peut mentir.

**Michel Kaiser** nous offre enfin une présentation sobre et humoristique du candidat à la vice-présidence, l'infatigable **Pierre-Yves Thoumsin** qui, non content d'être sorti de l'Université premier de promotion avec la plus grande distinction, s'est ensuite distingué au barreau comme prix Boels, prix des Anciens Présidents, Prix Le Jeune, candidat à la Conférence Berryer, délégué des stagiaires et trésorier de la Conférence. Bref, comme le disait Jacques Chirac d'Alain Juppé en son temps, c'est bien le « meilleur d'entre nous » qui est appelé à prendre les rênes de la Conférence en 2015 et qui présidera l'assemblée générale du mois de juin 2016. La tête pleine des rêves que Marc Wilmots et ses Diables ne manqueront pas de nous faire vivre à l'Euro 2016, nous y serons, je l'espère, plus nombreux que cette année...tous ensemble !

François Collon

# LEXGO AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE DEPUIS 2007

**LexGO est partenaire de la CJBB depuis plus de 3 ans maintenant. Simple job board au départ, LexGO s'est transformé au fil des ans en véritable portail internet spécifiquement dédié à la communauté juridique de Belgique et du Luxembourg. En plus de proposer des offres d'emplois pour tous les professionnels du droit et les différentes fonctions de support juridique, le site internet offre également une grande variété de contenu juridique, d'informations sur le secteur, de services spécifiques tel que l'annuaire des professionnels du droit, le calendrier des formations ou encore la bibliothèque en ligne.**

**LexGO a récemment annoncé son changement de propriétaire, aussi nous avons décidé d'aller à la rencontre de ceux qui se «cachent» derrière ce nom et ce logo familiers.**

**En avril dernier, Hugo De Maertelaere a en effet acquis LexGO de son fondateur Harold Grondel, qui s'était lancé dans l'aventure en septembre 2006. Hugo n'est pas un inconnu au sein de la communauté juridique, puisqu'il a commencé sa carrière professionnelle chez Linklaters et, est l'un des fondateurs de Vialegis, société spécialisée dans le recrutement juridique.**

**Hugo :** «LexGO a croisé mon chemin pour la première fois lorsque je travaillais chez Vialegis. Harold venait de lancer LexGO, site d'emploi dédié à la communauté juridique. Il faisait la prospection des entreprises de recrutement pour les convaincre de soutenir le projet, ce qu'il a parfaitement réussi. Tous les recruteurs spécialisés ont été des clients de LexGO pendant des années».

## **Pourquoi avez-vous décidé d'acquérir LexGO ?**

**Hugo:** «J'ai appris par la rumeur qu'Harold envisageait de vendre LexGO. Il avait initié d'autres projets lesquels lui prenaient de plus en plus de temps. Je pressentais que LexGO pouvait être une excellente opportunité pour mettre à profit ma connaissance et mes contacts au sein de la communauté juridique. Mes compétences et mon expérience semblaient aussi être très complémentaires avec celles des autres membres de l'équipe en place. Laurence Durodez et Ola Awaly avaient toutes les deux rejoint la société en 2010 et acquis et développé une certaine expérience. Laurence avait pris en charge le business development et Ola s'occupait de la plupart des aspects technologiques. Donc, le rôle de Harold (et il serait le premier à l'admettre) était devenu moins prépondérant. Cependant, Harold reste présent pour soutenir LexGO en qualité de conseil, particulièrement pour les aspects relatifs aux développements technologiques qui sous-tendent le site».



Laurence Durodez et Hugo De Maertelaere

### Que représente LexGO pour la communauté juridique ?

**Laurence:** «LexGO est assez unique dans son approche. Nous sommes LE portail du secteur juridique: nous offrons une plate-forme à travers laquelle les cabinets d'avocats – quelle que soit leur taille – peuvent bénéficier d'une grande visibilité. Mais il fonctionne aussi dans l'autre sens: pour les entreprises, la plate-forme développée par LexGO leur permet de communiquer directement et efficacement sur leurs produits ou leurs services auprès de notre 'public': les professionnels du droit. En effet, le site LexGO reçoit plus de 40.000 visites par mois et représente plus de 130.000 pages ouvertes. Toutes les semaines, nous envoyons une lettre d'information à plus de 7.700 abonnés «opt-in». Nous éditons également un annuaire papier dont 8.000 exemplaires sont distribués dans les universités et lors d'événements organisés par nos partenaires, tels que la CJBB. C'est un moyen fantastique pour les annonceurs souhaitant diffuser un message plus durable ».

**Hugo:** «LexGO est particulièrement bien indexé par tous les principaux moteurs de recherche. Google et les autres moteurs de recherche considèrent notre contenu comme extrêmement pertinent pour tous ceux qui cherchent un emploi dans le secteur juridique ou du contenu sur des thématiques juridiques. Ceci est très important car il explique pourquoi près de 60% de nos visiteurs viennent vers nous suite à une recherche générique. Donc, en tant que cabinet d'avocats si vous recherchez des candidats, vous êtes assuré que grâce à LexGO, vous pourrez tous

les atteindre, et pas uniquement ceux qui nous connaissent déjà. Pour vous donner un exemple: un candidat qui remplit le champ «offre d'emploi avocat Bruxelles» sur un moteur de recherche trouvera directement des liens vers LexGO dès les premières pages des résultats de recherche. D'ailleurs, nous avons récemment publié une offre de collaboration pour un «petit» cabinet d'avocats généraliste de Bruxelles. L'offre a été publiée uniquement sur LexGO. Dans les deux semaines qui ont suivi la publication, il avait reçu 30 CV. Notre client a donc été particulièrement impressionné et étonné, mais aussi très satisfait du retour sur investissement (puisque le prix d'une annonce sur LexGO commence à partir de 280 euros)».

**Laurence:** «De toute évidence, la capacité à être «trouvé» sur internet gagne en importance. Pour LexGO, cela ne s'applique pas uniquement aux offres d'emploi, mais aussi aux articles et aux informations concernant la communauté juridique. Les cabinets d'avocats qui nous fournissent du contenu améliorent considérablement leur classement dans les moteurs de recherche. Parallèlement, ils augmentent bien évidemment leurs chances d'apparaître dans les résultats de recherche particulièrement quand un juriste d'entreprise est à la recherche d'un avocat pour l'aider à résoudre une question juridique. Les juristes d'entreprises s'appuient, en effet de plus en plus sur internet pour documenter leur recherche juridique. Les cabinets d'avocats doivent donc s'inscrire dans une stratégie de diffusion de leur contenu juridique. Et LexGO leur fournit la plateforme adéquate».

### Et maintenant, quels sont les projets en cours ?

**Hugo:** «J'ai évidemment encore beaucoup à apprendre de l'entreprise, mais avec l'aide de Laurence et de Ola, j'ai fait des pas de géants ! Un projet important est la refonte visuelle du site. La conception actuelle commence à dater et nous travaillons pour offrir un design plus ergonomique et plus esthétique, incluant des possibilités d'interfaces avec d'autres technologies mobiles. Cependant, «le contenu reste roi», l'apparence et le visuel ne viennent qu'en support du contenu et ne doivent pas masquer une absence de contenu, comme c'est souvent le cas avec de nombreux portails internet. Nous investissons également massivement dans les media sociaux. L'impact peut sembler encore très faible par rapport au nombre total de visiteurs réguliers sur LexGO, toutefois le trafic via les media sociaux augmente à un rythme très impressionnant. Et c'est aussi pour nous un grand plaisir de pouvoir communiquer, échanger et partager avec notre public via Twitter, LinkedIn ou Facebook».

**Laurence:** «Nous travaillons également à élargir le réseau des partenaires LexGO. Nous avons actuellement 15 partenaires qui partagent notre contenu et nos offres d'emploi sur leur site web. Nous sommes très sélectifs dans notre choix. Les partenaires doivent présenter un intérêt particulier pour la communauté juridique et avoir une philosophie et une approche similaire à la nôtre. C'est aussi grâce à nos partenaires que nous pouvons accroître considérablement la portée de notre contenu».





18 septembre 2014

## GRANDE CONFÉRENCE DE MME FRANÇOISE TULKENS

Salle des audiences solennelles de la cour de Cassation,  
20 heures.

Avocate au Barreau de Bruxelles pendant 3 ans (stagiaire de Paul Stuye), Prix Boels 1966, Professeur à l'UCL, experte auprès de la commission Dutroux, Présidente de la ligue des droits de l'Homme, Juge à la Cour de Strasbourg, Présidente du Fonds Princesse Mathilde, tout cela en une seule vie.

Présentation : **Damien Vandermeerssch**

Renseignements et inscriptions sur le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

# Les Codes Larcier

NOUVELLE COLLECTION 2014  
À JOUR DES RÉCENTES RÉFORMES



### Intègrent :

- La sixième réforme de l'État et ses nombreuses modifications
- La réforme du Conseil d'État
- Le Code de droit économique



**15%**  
DE REMISE

**Abonnez-vous** à la collection  
complète ou au(x) tome(s) de votre choix.  
Contactez notre service clientèle  
au **0800/39 067**

Prix disponibles sur [www.larcier.com](http://www.larcier.com)

### Informations et commandes :

- [commande@larciergroup.com](mailto:commande@larciergroup.com)
- c/o Larcier Distribution Services sprl  
Fond Jean-Pâques, 4  
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique  
Tél. 0800/39 067 - Fax 0800/39 068

# ACCUEIL DES STAGIAIRES



**Lieu :** Palais de Justice – Rendez-vous au vestiaire des avocats

**Date :** 21 octobre 2014

**Heure :** 14h30 (visite du Palais) – 19h30 (dîner au vestiaire)

Vous avez prêté serment il y a peu et vous ne savez pas encore où les différents greffes, et salles d'audience se trouvent ? C'est normal, rassurez-vous. Nous sommes tous passés par là.

Parce que nous connaissons l'enthousiasme d'exercer cette profession, mais aussi le stress que cela peut procurer lorsque l'on est quelque peu perdu (surtout quelques minutes avant la fermeture des greffes), la Conférence du jeune barreau, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, accueille le 21 octobre 2014 les nouveaux stagiaires fraîchement inscrits.

Lors de cette après-midi, nous visiterons les greffes, salles d'audience, et moindres recoins du palais, nous vous transmettrons tous les renseignements utiles à votre nouvelle profession et vous présenterons les différents services offerts aux avocats.

Vous pourrez également rencontrer notre Bâtonnier dans un cadre tout à fait informel.

Enfin, vous assisterez à un exercice de plaidoirie semblable à celui que vous devrez présenter dans le cadre de vos obligations de stage.

Bref, c'est une visite indispensable pour bien démarrer votre vie au barreau !

Rendez-vous au vestiaire à 14h30 précises.

Cette après-midi riche en émotion se clôturera ensuite par un dîner convivial au vestiaire des avocats organisé par la Conférence du jeune barreau en collaboration avec le Carrefour des stagiaires.

Vous y rencontrerez d'autres stagiaires avec qui partager vos doutes et interrogations ainsi que de nombreux confrères qui pourront vous faire part de leur propre expérience.

Quant à vous, chers maîtres de stage, n'oubliez pas qu'il s'agit d'un moment unique pour vos stagiaires, qui sera d'autant plus mémorable pour eux s'ils sont accompagnés à cette occasion de leur maître de stage. N'hésitez donc pas à bloquer votre propre agenda pour accompagner votre stagiaire et lui faire découvrir le monde du barreau.

Et enfin, vous, chers confrères qui n'êtes ni jeune stagiaire, ni patron, n'hésitez pas à franchir la porte pour rencontrer vos nouveaux confrères et les accueillir.

## Participation aux frais et réservation :

**Pour l'après-midi d'accueil et la visite du palais : gratuit**  
**Pour le dîner d'accueil :**

- Stagiaires 1<sup>er</sup> année membres de la conférence : gratuit
- Stagiaires 1<sup>er</sup> année non membres de la conférence : 30 €
- Stagiaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année membres de la conférence : 30 €
- Stagiaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année non membres de la conférence : 35 €
- Avocats membres de la conférence : 35 €
- Avocats non membres de la conférence : 40 €

Toutes les inscriptions pour l'après-midi et pour le dîner sont à effectuer via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) pour le 17 octobre 2014 au plus tard (ou éventuellement fax (02 519 85 61) ou mail ([secretariat@cjbb.be](mailto:secretariat@cjbb.be))).

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom- dîner d'accueil des stagiaires ».

# SOIRÉE D'ACCUEIL

**24 octobre 2014**

## Soirée d'accueil des stagiaires au Club Clandestin 24.10.2014

Le 25 avril dernier, vous aviez plaidé avec brio la cause du Club Clandestin de Bruxelles. Les mois se sont écoulés, et notre Palais a ouvert ses portes à de nombreux jeunes confrères.

La CJBB souhaite une nouvelle fois accueillir comme il se doit l'arrivée des plaideurs de demain et vous convie pour l'occasion à sa première soirée de l'année judiciaire, le vendredi 24 octobre 2014. Ouverture des portes à 23h (rue Sainte-Anne, 1000 Bruxelles, à proximité du Sablon). Entrée gratuite.

## Responsabilité environnementale

Le respect de l'environnement est au cœur des valeurs d'entreprise de Shred-it. Des camions à faible consommation de carburant aux consoles fabriquées en matériaux recyclés, notre processus est respectueux de l'environnement. À chaque fois que nous détruisons le contenu de deux consoles de sécurité, nous préservons un arbre en recyclant les matériaux détruits.

Chaque année, nous préservons ou économisons :

- 9,4 millions d'arbres
- 662 000 tonnes de dioxyde de carbone
- 13,6 milliards de litres d'eau
- 1,3 million de mètres cube d'espace de décharge

À la fin de l'année, chaque client reçoit un Certificat environnemental attestant de sa participation active à la sauvegarde de l'environnement.

*"Avant toute chose, nous agissons avec intégrité, responsabilité sociale et respect"*  
– Les valeurs de Shred-it

## Historique de Shred-it

Depuis plus de 20 ans, Shred-it propose des solutions de destruction de documents sécurisés à plus de 150 000 clients sur les cinq continents.

Shred-it a bâti son succès sur la compétence de ses équipes et sa détermination à satisfaire ses clients au-delà de leurs attentes. Nous avons gagné la confiance de nos clients en étudiant de près leurs besoins en matière de sécurité, mais aussi en leur fournissant des services de destruction des documents confidentiels à forte valeur ajoutée.

*"Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos clients au-delà de leurs attentes"*  
– Les valeurs de Shred-it

La sécurité de vos informations est notre priorité.

*"Shred-it nous offre une tranquillité d'esprit totale en protégeant intégralement les informations que nous jugeons sensibles."*



Votre sécurité assurée.

**Des remparts où il fait si bon se promener.**

**Des pubs anglais qui sentent si bon la Guinness.**

**Entre l'assassinat du Prince François-Ferdinand d'Autriche à Sarajevo et la signature de l'armistice dans la clairière de Rethondes, ce plat pays qui est le nôtre a été le théâtre d'intenses combats.**

**Un musée interactif et moderne y retrace d'ailleurs les heures sombres et glorieuses traversées par de valeureux poilus, au terme de combats inhumains.**

**Dans le cadre de la célébration du centenaire du début de la Grande Guerre, la Conférence du jeune barreau se devait de vous emmener à Ypres pour son week-end de détente.**

### Détails pratiques :

Vendredi 3 octobre 2014 au dimanche 5 octobre 2014 ;

À une centaine de kilomètres de Bruxelles ;

#### Programme :

- visite de la ville, de son beffroi, et de son palais de Justice ;
- réception à l'hôtel de ville ;
- visite de l'abbaye de Saint-Sixte, et dégustation de « la meilleure bière du monde »
- visite du musée « In Flanders Fields » ;
- balade à vélo ;
- visite du « Tyne Cot Cemetery » (le plus grand cimetière militaire anglais en dehors du Royaume-Uni) ;

Une demande d'agrément de la participation au week-end pour 6 points de formation permanente a été introduite.

**Prix :** Avocat membre - 10 ans et conjoint : € 255.00

Single : € 300.00

Non-membre : € 295.00

Enfant (- 18 ans) : € 150.00

Avocat membre + 10 ans et conjoint : € 275.00

Stagiaire membre et conjoint : € 199.00

**Renseignements et inscriptions** sur le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

**On connaît l'ADN mauve de Daniel Spreutels, Gauthier Lambeau, François Collon ou Marc Dal.**

**On connaît le cœur rouge de Cédric Lefebvre, Michel Kaiser ou Benoît Lemal.**

**Le clasico, c'est le traditionnel duel entre les rouges du Standard et les mauves d'Anderlecht, pour cette rencontre au sommet, nous disposons de 60 places.**

**Le match est fixé au samedi 25 octobre 2014 à 20h, mais pourrait être déplacé au dimanche 26 octobre à 18h (en cas de retransmission télévisée).**

**Que la battle commence, et que le meilleur gagne !**

**Renseignements et inscriptions :** [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



# WEEK-END À YPRES

3 ... 5 octobre 2014



**On connaît l'ADN mauve de Daniel Spreutels, Gauthier Lambeau, François Collon ou Marc Dal.**

**On connaît le cœur rouge de Cédric Lefebvre, Michel Kaiser ou Benoît Lemal.**

**Le clasico, c'est le traditionnel duel entre les rouges du Standard et les mauves d'Anderlecht, pour cette rencontre au sommet, nous disposons de 60 places.**

**Le match est fixé au samedi 25 octobre 2014 à 20h, mais pourrait être déplacé au dimanche 26 octobre à 18h (en cas de retransmission télévisée).**

**Que la battle commence, et que le meilleur gagne !**

**Renseignements et inscriptions :** [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

# FOOT CLASICO

samedi 25 octobre 2014



Aujourd'hui, en me formant, j'élargis mes compétences !

# ICHEC ENTREPRISES

Découvrez  
l'agenda



essf.be  
ichec-entreprises.be

Portes ouvertes

8 septembre 18h - Site Montgomery

Formations continues  
par des professionnels  
pour des professionnels

- Management et Stratégie
- Gouvernance
- Finance
- Fiscalité - **ICHEC-ESSF**  
LES SCIENCES FISCALES
- Marketing et Communication
- Ressources Humaines
- Management de Soi et des Autres



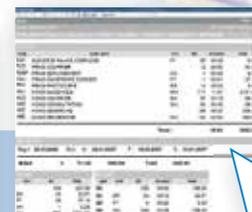
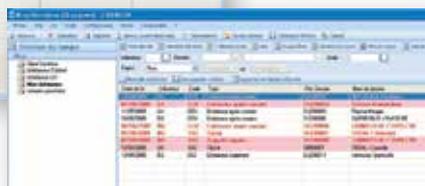
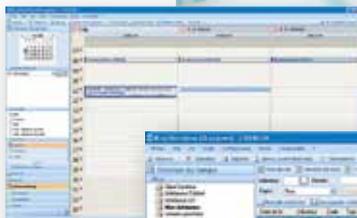
En journée, en soirée  
ou le samedi



## Logiciel de gestion de cabinets d'avocats fondé sur la technologie *Microsoft*



- ▲ Des rapports de gestion détaillés et numérisés
- ▲ Un processus de facturation et de rappel de paiement efficace et intelligent
- ▲ Un apprentissage aisé
- ▲ Un module complet de CRM et de Document Management
- ▲ Une gestion conviviale des relevés de prestations/time-sheet
- ▲ Intégration Outlook avancée
- ▲ Comptabilité intégrée
- ▲ Compatible avec la TVA



[www.dlex.eu](http://www.dlex.eu)

DLex® est le premier logiciel  
de gestion de cabinets d'avocats  
certifié par Microsoft® en Europe

**Microsoft**  
GOLD CERTIFIED  
Partner

ISV/Software Solutions



Kluwer

a Wolters Kluwer business

# MIDIS DE LA FORMATION

## MIDIS DE LA FORMATION

Comme vous le savez, la CJBB a l'honneur de reprendre à sa charge les Midis de la formation.

En voici les modalités pratiques.

### Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €

Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation

### Païement préalable :

- par virement sur le compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom- titre du MDF »

- par paiement en ligne via le site internet : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

- sur place par carte bancaire

### Formation permanente :

La participation au MDF donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire 2 jours ouvrables avant le MDF au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :

[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

### Lieu :

Sauf si le contraire est indiqué dans l'annonce du MDF auquel vous souhaitez assister, ceux-ci se tiennent salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

## « Osons ! ...les actions possessoires »

**LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014, DE 12H À 14H**  
**SALLE MARIE POPELIN - RUE DE LA RÉGENCE 63 À 1000 BRUXELLES**

L'action possessoire est une procédure peu utilisée dans la pratique qui, pourtant, lorsqu'elle est maniée avec soin, peut aboutir à des résultats rapides et efficaces. En cette matière, et exceptionnellement, le Code judiciaire protège le fait, indépendamment de toute question de fond... Mais est-ce vraiment le cas ? Comment manier cette action possessoire, au risque de voir son action dénaturée ? Les termes doivent être choisis avec tact.

Quelles sont les conditions d'intentement des trois actions possessoires ? Qu'en est-il de la

jurisprudence récente en la matière, spécialement en matière de réintégrande ?

Attention enfin à ne pas se mêler les pinceaux en matière de procédure !

En effet, la règle « le possessoire et le pétitoire ne peuvent être cumulés » implique bien des conséquences dont le praticien doit avoir conscience.

L'intervenant est **Me Vincent DEFRAITEUR**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant en droits réels à l'Université Libre de Bruxelles.

---

## « La réforme du contrôle bancaire. »

**LE MARDI 23 SEPTEMBRE 2014, DE 12H À 14H**  
**SALLE MARIE POPELIN - RUE DE LA RÉGENCE 63 À 1000 BRUXELLES**

Après la crise bancaire et financière de 2008 – qui est devenue une crise économique dont nous ignorons

la fin – le gouvernement belge, la Commission européenne et le G20 ont proclamé qu'il fallait

changer radicalement nos pratiques bancaires et financières. Le 25 avril 2014, plusieurs lois belges sont autant de pierres dans l'ambitieux édifice européen et mondial destiné à renforcer la stabilité de notre système financier. La protection du consommateur de produits financiers n'est pas en reste : et une couche supplémentaire d'appareils administratifs viennent

compléter l'arsenal de la FSMA. Il est bon de faire le point sur le contrôle bancaire en deux petites heures de temps, avant qu'il ne soit trop tard.

L'intervenant est **Me Jean-Marc GOLLIER**, avocat au barreau de Bruxelles.

## « La loi du 4 avril 2014 relative aux assurances. Aspects pratiques. »

**LE MARDI 26 SEPTEMBRE 2014, DE 12H À 14H**  
**SALLE MARIE POPELIN - RUE DE LA RÉGENCE 63 À 1000 BRUXELLES**

La loi du 4 avril 2014 relative aux assurances entrera en vigueur le 1er novembre prochain. Cette loi, qui vise à clarifier et à regrouper dans un même texte législatif les législations actuelles en matière de contrat d'assurance, d'intermédiation et de contrôle, fait déjà couler beaucoup d'encre parmi les professionnels du secteur de l'assurance. Cette refonte législative apporte son lot de nouveautés.

Cette formation a pour objectif d'informer le praticien sur les lignes directrices de cette réforme législative et d'attirer son attention sur les implications concrètes pour une pratique quotidienne optimale.

Les intervenants sont **Me Jean-Luc FAGNART** et **Me Isabelle LUTTE**, Avocats au barreau de Bruxelles.

## « Vente d'immeuble : l'accord sur la chose et le prix suffit-il encore ? »

**LE JEUDI 9 OCTOBRE 2014, DE 12H À 14H**  
**SALLE MARIE POPELIN - RUE DE LA RÉGENCE 63 À 1000 BRUXELLES**

Le caractère consensuel de la vente induisait une conception simple et statique de la formation du contrat : la vente se forme immédiatement, par le seul accord sur les éléments essentiels du contrat, la chose et le prix. Cette conception va se heurter à la complexité grandissante de la vente d'immeuble. Aujourd'hui, la vente d'immeuble est une opération réglementée et complexe qui s'est

écartée du Code civil et qui se voit envahie par diverses réglementations relevant notamment du droit administratif. On fera le point sur cette évolution et sur ses incidences en jurisprudence concernant la formation du contrat.

L'intervenant est **Me Gilles CARNOY**, avocat au barreau de Bruxelles.

## « Action en réparation collective : quel rôle pour l'avocat consulté par un consommateur ? »

**LE MARDI 21 OCTOBRE 2014, DE 12H À 14H**  
**SALLE MARIE POPELIN - RUE DE LA RÉGENCE 63 À 1000 BRUXELLES**

La loi du 26 mars 2014 a intégré dans le Code de droit économique un mécanisme d'action en réparation collective – qui entrera en vigueur le 1er septembre 2014 – qui permet à un représentant d'agir contre une entreprise pour obtenir la réparation du préjudice

subi par un groupe de consommateurs sans que ceux-ci ne lui aient donné un mandat exprès d'agir en leur nom et pour leur compte. Le groupe de consommateurs sera tantôt composé de ceux qui ont indiqué expressément vouloir le rejoindre (opt-in), soit

des consommateurs qui n'ont pas expressément indiqué qu'ils ne voulaient pas en faire partie (opt-out). En cas de décision favorable, les membres du groupe pourront bénéficier de l'indemnisation accordée en s'inscrivant sur une liste. En cas de rejet de l'action collective, ils seront tenus par la décision et ne pourront pas introduire une action individuelle.

Ce mécanisme oblige à repenser le rôle de l'avocat qui

serait consulté par un consommateur concerné par une action en réparation collective : que lui conseiller ? A quel moment ? Quels sont les points d'attention ?

L'intervenant est **Me Hakim BOULARBAH**, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'Université de Liège et à l'Université Libre de Bruxelles.

---

## « 'Avocats avec attestation pour la cassation pénale' : l'annonce d'un barreau à plusieurs vitesses ? »

**LE MARDI 4 NOVEMBRE 2014, DE 12H À 14H**  
**SALLE MARIE POPELIN - RUE DE LA RÉGENCE 63 À 1000 BRUXELLES**

La loi du 14 février 2014 prévoit que l'introduction d'un pourvoi en cassation en matière pénale sera désormais réservée à des avocats qui seront munis d'une attestation de formation spécifique.

Il s'agit d'un précédent manifestement dangereux, dès lors que cela rompt l'égalité entre les avocats et ouvre la porte à la multiplication, demain, d'accès limités à des avocats porteurs de certificats quelconques, toujours pour une raison apparemment justifiée par un souci d'efficacité :

- pourquoi ne pas limiter l'accès à la juridiction des saisies aux avocats porteurs d'un certificat de formation en droit des saisies ?

• et pour les baux, le droit des personnes, le droit fiscal ? Toutes les matières sont concernées ! Ces restrictions ne violent-elles pas les articles 10 et 11 de la Constitution et ne vont-elles pas à l'encontre du pouvoir général d'intervention devant toutes les juridictions qui est en principe reconnu aux avocats ?

Comment s'explique l'apparente passivité des avocats ?

**Me Michel FORGES**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'Université de Mons et juge suppléant au Tribunal de commerce francophone de Bruxelles fera connaître son point de vue et les raisons pour lesquelles il a introduit un recours à la Cour constitutionnelle.

---

## « L'action en responsabilité contre des pouvoirs publics : à conseiller devant les juridictions judiciaires ou, depuis 2014, devant le Conseil d'Etat ? »

**LE JEUDI 20 NOVEMBRE 2014, DE 12H À 14H**  
**SALLE MARIE POPELIN - RUE DE LA RÉGENCE 63 À 1000 BRUXELLES**

Depuis la loi du 19 janvier 2014, le Conseil d'Etat dispose d'une nouvelle compétence de se prononcer sur les effets civils de ses arrêts, en ce sens qu'il pourra désormais accorder une « indemnité réparatrice » à un requérant qui aurait subi un dommage du fait de l'illégalité de l'acte attaqué. Il s'agit là d'une réelle révolution de notre droit de la responsabilité des pouvoirs publics, puisque jusqu'ici le requérant qui avait obtenu un arrêt d'annulation

au Conseil d'Etat était contraint d'initier un second procès devant les tribunaux civils – dont l'issue était aléatoire – s'il entendait obtenir la réparation de son préjudice. Que faut-il désormais conseiller à nos clients sur ce point ?

L'intervenant est **Me Jérôme SOHIER**, avocat au barreau de Bruxelles, Maître de conférence à l'Université Libre de Bruxelles.

# COLLOQUE

Vendredi 17 octobre 2014,  
13h30 – 18h30

## LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LE DROIT

En quelques années, les réseaux sociaux ont bouleversé nos habitudes et nos rapports amicaux, professionnels, amoureux... Parmi nous, qui va une fois, dix fois... ou cent fois par jour sur facebook !

**Lieu :** Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel  
Palais de Justice, Bruxelles

Sous la direction scientifique de **Madame Mireille SALMON**

Outre des questions de déontologie, nous aborderons des questions de droit pénal, de droit social et de responsabilité civile.

**13h30** Accueil, présentation des intervenants et introduction :

**Benoît LEMAL**, président de la Conférence du jeune barreau

**13h45** Questions transversales et introduction :

**Madame Mireille SALMON**, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles et membre de la commission vie privée

**14h00** «La présence des magistrats sur les réseaux sociaux : questions de déontologie» par **Monsieur Benoît DEJEMEPPE**

**14h30** «La présence des avocats sur les réseaux sociaux : questions de déontologie» par **Monsieur Jean-Pierre BUYLE**

**15h00** «Les réseaux sociaux, droits intellectuels et protection de la vie privée» par **Messieurs Emmanuel CORNU** et **Benjamin DOCQUIR**

**15h30** «Les réseaux sociaux et la responsabilité civile des intermédiaires» par **Monsieur Thierry LEONARD**

**16h00** Pause-café

**16h30** «Les réseaux sociaux et le droit social»

par **Monsieur Emmanuel PLASSCHAERT**

**17h00** «Les réseaux sociaux et le droit pénal»

par **Monsieur Pierre MONVILLE**

**17h30** Séance de questions-réponses

**18h00** Conclusions par **Madame Mireille SALMON**

### Modalités pratiques :

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à 60€ (réduction pour les membres de la Conférence (45,00€) et pour les stagiaires membres de la Conférence et les étudiants (30,00€)). Le prix de l'ouvrage reste à déterminer.

**Inscription pour le 06/10/2014** via la site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Paiement préalable IBAN BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence «colloque – réseaux sociaux – nom + prénom»

La formation donne droit à 5 points de formation OBFG

chantal | Traductions  
pulé | France

VOS TRADUCTIONS JURIDIQUES  
EN TOUTES LANGUES

Au sein de notre équipe nous comptons d'anciens juristes ainsi que des traducteurs experts qui mettent à votre disposition leur expérience tant linguistique que juridique.

Tél +33 1 43208474 – Fax +33 1 43203725  
[chantal.pule@chantalpule-traductions.com](mailto:chantal.pule@chantalpule-traductions.com)  
[www.chantalpule-traductions.com](http://www.chantalpule-traductions.com)

  
GODIVA

### LADY GODIVA

Chaussée de Boondael 481 Boondalsesteenweg

Bruxelles 1050 Brussel

TEL: 02 640 50 54 TVA: BE 0864.193.091

E-mail : [boondael.godiva@skynet.be](mailto:boondael.godiva@skynet.be)

CADEAUX D'AFFAIRES – RELATIEGESCHENKEN

EVENEMENTS – EVENEMENTEN

NAISSANCE – GEBOORTE [www.drageesmamychocolat.com](http://www.drageesmamychocolat.com)

le dimanche 6 décembre 2014

# MIDI-MINUIT de la musique

Midi-minuit de la musique, le samedi 6 décembre 2014 à partir de 14 heures dans un lieu à déterminer

Notre barreau regorge de talents !

Dans le but de leur faire honneur, le Midi-Minuit de la Musique fera son grand retour le 6 décembre 2014. Musiciens, comédiens et plasticiens se produiront sur et autour d'une vraie scène.

Si vous êtes artiste, adressez un courriel à Céline Wiard (cw@indigolex.com) pour le 1<sup>er</sup> novembre 2014 au plus tard, en précisant le type de prestation que vous souhaiteriez réaliser (musique, comédie, etc.) ou le type d'œuvre que vous souhaiteriez exposer (peintures, photographies, sculptures, etc.)

ainsi que vos disponibilités durant l'après midi et la soirée du 6 décembre 2014.

Si vous êtes spectateur, venez en famille ou entre amis découvrir les nouvelles stars du Barreau dès 14 heures.

Animations pour les enfants entre 14 et 17 heures et buffet gourmand durant tout l'après-midi.

Le programme complet de l'après midi sera dévoilé le 15 novembre sur notre site internet : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

**Lieu:** Palais de Justice  
**Date :** 18 octobre 2014  
**Heure :** 10h-12h et 14h-16h

Le samedi 18 octobre 2014, la Ligue des familles, en collaboration avec la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, fait place aux enfants en leur proposant, parmi une multitude d'activités, de plonger dans la sphère judiciaire afin de mieux en comprendre les rouages. Cette activité, qui s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, consiste en une visite guidée de notre Palais de justice et de différentes salles d'audience, suivie d'un procès fictif auquel ils participent activement.

## PLACE AUX ENFANTS

Les places sont limitées et l'inscription préalable (dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014) est indispensable. Pour plus de renseignements : [festival.enfance@gmail.com](mailto:festival.enfance@gmail.com) ou tel. 02.734.49.47

La participation est gratuite.

## VOYAGE EN ARMÉNIE

du 11 au 18 mai 2015

Venez découvrir le Mont Ararat, symbole de l'Arménie, mais également la ville Goris au cœur des vertes collines et des montagnes, la ville-grotte Khdzoresk et bien d'autres choses.

Pour s'associer aux commémorations du centenaire du génocide de 1915, le jeune barreau vous invite à découvrir l'Arménie, du 11 au 18 mai 2015, au cours d'un voyage intitulé «Sur la route de la soie».

Une soirée de présentation de ce voyage est organisée le **mercredi 24 septembre à 20h** au vestiaire des avocats.

# TENNIS

**Date :** Le samedi 15 novembre 2014  
de 15 heures à 19 heures  
Dîner à partir du 19 heures 30  
**Lieu :** Tennis Club de la Forêt de Soignes  
avenue de l'Epervier, 16  
1640 Rhode-Saint-Genèse

## Tournoi de tennis Avocats/Magistrats le samedi 15 novembre 2014

Cette année, la Conférence du jeune barreau réinstaura le tournoi de tennis Avocats/Magistrats !

A vos agendas : le 15 samedi novembre 2014, dans une ambiance sportive et conviviale, les avocats et magistrats du Barreau de Bruxelles auront l'occasion de s'affronter sur les terrains du Tennis Club de la Forêt de Soignes.

Quel que soit votre niveau, rejoignez-nous dans une ou plusieurs catégories : simples messieurs, simples dames, doubles messieurs, doubles dames.

Vous aurez ainsi l'occasion de renvoyer la balle à ceux que vous ne rencontrez que dans les salles de prétoire !

Les échanges se poursuivront avec un apéritif et un dîner/buffet dont la préparation est confiée à un nouveau chef depuis septembre 2014, dans le club house fraîchement rénové.

Alors, tous à vos raquettes, on vous attend de pied ferme et en pleine forme !



### Participation aux frais et réservation :

Tournoi de tennis : membres : 25,00 € - non-membres : 30,00 €  
Dîner : membres : 35,00 € - non-membres : 40,00 €

### Inscriptions préalables et obligatoires pour le 7 novembre 2014 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site internet.  
Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence. IBAN : BE68 6300 2151 2134 - BIC : BBRUBEBB  
avec la référence «nom+prénom - tournoi de tennis»

avec le soutien de l'Union européenne



**ATELIERS**  
DES FUCAM

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUÉE

## FORMATIONS INTERENTREPRISES CERTIFICATS UNIVERSITAIRES EN

- Leadership collaboratif **NOUVEAU**
- Gestion des ressources humaines
- Management des performances
- Fiscalité
- Assurance **NOUVEAU en 1 an**
- Planification patrimoniale
- Gestion du non-marchand
- Expertise judiciaire et comptable
- Mandataires de crise

Les modules de certains certificats universitaires peuvent être suivi indépendamment du cursus complet.  
Les cours débutent en octobre.

[WWW.ATELIERS-DES-FUCAM.BE](http://WWW.ATELIERS-DES-FUCAM.BE)

Rue des Sœurs Noires 2 - B-7000 Mons

Tél. 065 35 33 88

Fax 065 35 57 42

E-mail [ateliers@uclouvain-mons.be](mailto:ateliers@uclouvain-mons.be)

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

- **Qualité**  
Certification Q\*for
- **Avantages\***  
Chèques-formation,  
Agréments IPCF, OBFG,  
IEC, Chambre des notaires,  
SPF Justice, FSMA, Fepabel
- **Cadre exceptionnel**  
Ancien couvent  
des Sœurs Noires  
Salles de réunions  
et d'expositions également  
disponibles à la location

\* sous réserve que la formation  
soit agréée par l'organisme  
compétent

# UN AVOCAT AVERTI...



## La requête conjointe comme outil de contournement des règles classiques en matière d'emploi des langues.

La règle est bien connue : lorsque les juridictions bruxelloises sont compétentes en raison d'une compétence territoriale (par exemple le domicile du défendeur ou le lieu d'exécution de l'obligation litigieuse) déterminée par un lieu situé dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles mais en dehors des 19 communes, le demandeur doit rédiger son acte introductif d'instance en néerlandais et saisir une juridiction bruxelloise néerlandophone. Il en sera notamment de même si le critère de rattachement des juridictions bruxelloises est localisé au sein des 19 communes mais que le domicile du défendeur est situé en région de langue néerlandaise. Les règles sont d'ordre public et il ne peut y être dérogé. Après avoir été introduite en néerlandais, la procédure pourra le cas échéant être poursuivie en français si le défendeur, ou les parties de commun accord, demandent le changement de langue en respectant les conditions prescrites par la loi sur l'emploi des langues.

L'application stricte de la réglementation linguistique peut être parfois frustrante. Ainsi, le demandeur francophone qui assigne devant une juridiction bruxelloise son adversaire francophone domicilié, par exemple, à Rhode-Saint-Genèse, devra le faire en néerlandais, même si les parties ont toujours communiqué en français, même si toutes les pièces du dossier sont en français, ... Cette situation est loin d'être anodine compte tenu du nombre de francophones domiciliés en région de langue néerlandaise, et en particulier dans les

communes dites « à facilités » situées en périphérie de la région de Bruxelles-Capitale. L'introduction obligatoire de la procédure en néerlandais peut donc s'avérer, dans certaines circonstances, inutilement onéreuse et chronophage.

La loi du 19 juillet 2012 portant réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles permet désormais d'éviter pareil détour. Le nouvel article 7ter de la loi du 15 juin 1935, entré en vigueur le 31 mars 2014, autorise en effet les parties à introduire l'affaire, devant les juridictions bruxelloises, dans la langue de leur choix pour autant que l'action soit introduite par le biais d'une requête conjointe (article 706 C. jud.). Pour ce faire, il faut que les parties soient domiciliées dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles (composés pour rappel de deux arrondissements administratifs : Bruxelles-Capitale et Hal-Vilvoorde) et que l'accord sur la langue de la procédure intervienne après la naissance de leur litige. L'article 7ter ne permet cependant pas de déroger aux règles, au demeurant peu nombreuses, de compétence territoriale d'ordre public.

L'utilisation de la requête conjointe suppose une certaine bonne volonté de la part de toutes les parties, ce qui n'est pas toujours évident. La règle nouvelle pourrait donc contribuer à susciter un nouvel intérêt pour ce mode introductif d'instance sans doute trop peu utilisé.

Le praticien sera donc particulièrement attentif à développer, dans ses dernières conclusions, l'ensemble des moyens et des demandes qu'il entend soumettre au juge, quand bien même il aurait convenu avec son adversaire de déposer une simple « réplique ».

Jean-Sébastien Lenaerts

Votre passion c'est la langue de Molière et de défendre les droits des citoyens.

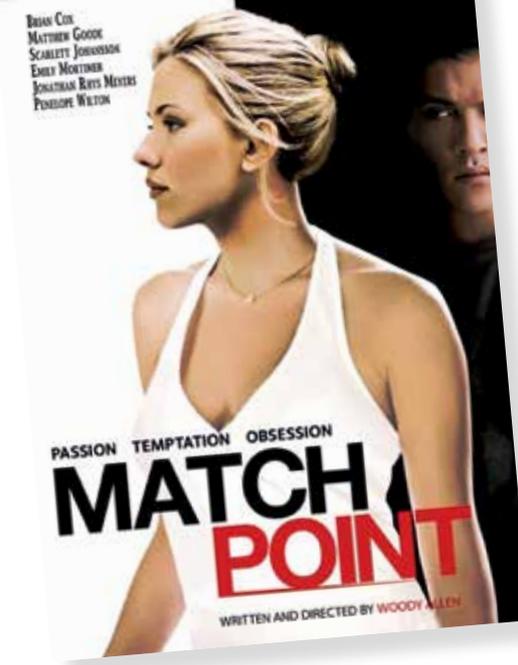
Notre passion c'est les chiffres et de défendre vos droits auprès des administrations TVA et fiscales.

Ne perdez pas votre temps dans des tâches qui sont fastidieuses pour vous et agréables pour nous.

Vous pouvez contacter Antonia LUCA au 02.523.20.16 ou 0477.39.32.73, elle se fera un plaisir de vous accueillir en ses bureaux situés au Boulevard Paepsem 20 bte 6G à 1070 Bruxelles

Membre de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agréées depuis sa création.

N° d'agrégation : 102077.



## QUAND WOODY RENCONTRE STENDHAL – MATCH POINT ET LE ROUGE ET LE NOIR

La fin justifie les moyens. Ambition, tromperie, cynisme, matérialisme, instinct prédateur, passion amoureuse canalisée... le roman *Le rouge et le noir* de Stendhal (1830) développe avec brio et suspense toutes ces facettes du jeu de la vie. *Match Point*, la tragi-comédie de Woody Allen (2006) semble bien reprendre le parcours de Julien Sorel, transposé en notre début de 21<sup>e</sup> siècle. La similitude du développement tragique et du caractère des «acteurs» est frappante entre ces deux œuvres exceptionnellement réussies et célèbres.

Christopher le moniteur de tennis comme Julien le précepteur latiniste pénètrent le milieu de la riche bourgeoisie d'affaires et sont amenés en fin de compte à commettre un crime pour parfaire l'édifice de leur ascension sociale. Woody Allen — 21<sup>e</sup> siècle oblige ? — se révélera *in fine* un rien plus cynique encore vis-à-vis de son anti-héros. Ces deux protagonistes, Christopher et Julien, présentent les mêmes caractéristiques sociales et mettent en place les mêmes comportements : jeunes, ambitieux, autodidactes, ils ont honte de leurs origines modestes et celles-ci

hantent leurs pensées et décisions. L'entrée de ces deux personnages dans le monde de la haute société se fait de même manière, par une invitation à l'opéra. C'est là que Christopher rencontrera son amour de raison, comme Julien avait fait la connaissance de Mathilde. Les autres personnages du film se font, tout au long de l'intrigue, le reflet précis de ceux du roman. Le riche père Hewett, tel le Marquis de la Mole, hausse Christopher dans la société pour le bonheur de sa fille chérie. Les deux femmes aimées par Christopher, l'une par le cœur — et pour sa sensualité — l'autre par la raison, reprennent les deux personnages féminins aimés par Julien. Le frère Hewett, élève de tennis devenu un ami de Christopher, rappelle à la fois les façons de Norbert et du Chevalier de Beauvois dans *Le rouge et le noir*. L'ami confident de Christopher, Henry, ancienne vedette de tennis, est tenu au courant des tourments et remords de Christopher, comme l'était l'ami Fouquet pour Julien.

De petits détails aussi se répondent dans les deux œuvres. On apprend furtivement que Christopher et Julien s'essaient à

l'équitation sans succès, mais persévèrent dans leur apprentissage. La première remarque de Christopher concernant sa future épouse concerne son intelligence ; de même, Stendhal avait souligné, dès l'apparition de Mathilde, son esprit vif et piquant. L'admiration des deux épouses pour l'avancement, dans les affaires de leur père, de l'homme qu'elles aiment est mise en exergue. Lors de l'épilogue du film, un air de Rossini, compositeur auquel Stendhal fait souvent allusion, confirme le beylisme de Woody Allen.

Mais le destin de Christopher, le protagoniste du film sera-t-il identique à celui de Julien ? Il ne nous appartient pas de le révéler ici... suite à l'écran et dans le roman !

Il est amusant d'observer que l'accueil réservé aux deux œuvres par leurs contemporains est similaire, dans le parti pris ou, à l'opposé, le dégoût des lecteurs, des spectateurs et des critiques pour un anti-héros ambitieux, double, devenu meurtrier. *Le rouge et le noir*, ouvrant la voie au roman moderne d'introspection et de cruauté psychologique, a suscité

ferveur, haine et passion. De même, le public de Woody Allen s'est trouvé partagé entre enthousiasme et répulsion vis-à-vis des sentiments et des manœuvres mis au jour dans *Match Point*.

L'interrogation morale, l'incontournable questionnement existentiel au sujet des valeurs de réussite et de bonheur ne laisse donc jamais indifférent. Fortune, famille, amour, sexualité sont-ils des objectifs que l'on est capable d'atteindre simultanément et sans «tuer» quelqu'un (soi-même ou autrui) ou quelque idéal ? *Match Point* et *Le rouge et le noir* sont chacun des événements artistiques par l'ampleur du tissu passionnel, intellectuel et éthique qu'ils parviennent à mettre en scène esthétiquement. Peu importe la genèse du film — improbable coïncidence entre deux grands créateurs à presque deux siècles de distance ou mise en abyme de la tromperie par Woody Allen ! — voyons *Match Point* aussi comme un subtil et discret signe de connivence adressé au public des «happy few» cher à Stendhal et qui appréciera.

Evelyne Esterzon

# LE JT, IL Y A 60 ANS

« Ils se sont présentés au serment d'avocat. Ils ont vu la pompe et ouï les œuvres dont les Cours d'appel du pays rehaussent leurs séances de rentrées. Ils ont suivi le déroulement d'une liturgie dédiée à leur introduction dans un nouvel état. Ils se sont offerts à l'attendrissement de leurs familles et ont recueilli leurs premiers souvenirs professionnels. Etaient-ils trop ? Etaient-ils trop peu ? »

Ainsi commence la chronique judiciaire du Journal des tribunaux du 3 octobre 1954.

Rien ne change, en cette période de prestations de serment ? Lisez la suite :

« Voilà ce que l'on découvre en faisant les chemins de ronde autour des murs fortifiés de nos palais. Cent vingt et un docteurs en droit ont, le 15 septembre 1954, prêté le serment d'avocat devant les Cours d'appels de ce pays. Etaient-ils trop, étaient-ils trop peu ? »

Si le débat est ancien, les chiffres ne sont à l'évidence plus les mêmes...

## Le juridisme et la jurimanie.

Le premier article du même JT nous offre un trompe-l'œil de même facture.

Intitulé « la collaboration entre avocats », son survol rapide pourrait nous faire penser – à l'issue d'une campagne pour le bâtonnat où la question fut centrale – que rien ne change jamais.

Et pourtant, il suffira de lire certains extraits pour se persuader du contraire.

L'auteur, parlant du « juridisme » qui consiste pour certains à exprimer un amour excessif des formes, affuble du néologisme que serait la « jurimanie » la tendance à vouloir tout classer « dans des rubriques du droit écrit ».

Seraient ainsi « jurimanes », ceux qui voudraient soutenir que la collaboration entre avocats est un contrat. A l'évidence ce n'est pas le cas, nous dit en substance l'auteur, qui fustige l'idée que, « autour du maître », puissent se grouper « des sous-avocats, liés avec lui par un véritable contrat, tenant du louage de services ».

« Un avocat manquerait à sa dignité et à son devoir en nouant des rapports qui risqueraient de le compromettre, et l'Ordre par contrecoup, dans des débats publics », écrit l'auteur. On lit encore : « Il est donc à la fois plus juridique et plus conforme à la vérité d'admettre que les nombreuses formes de la collaboration n'ont aucun caractère contractuel et ne peuvent donner lieu à aucune action fondée sur ce caractère. La sanction naturelle de ces rapports est disciplinaire. »

## « L'Ordre se nourrira du sang qui coule aujourd'hui de cette plaie heureuse... »

Non seulement il semble que nous soyons tous devenus des jurimanes, mais en outre, il apparaît que nous sommes manifestement devenus incapables d'embellir nos textes d'aussi étranges métaphores qu'autrefois.

En lisant avec intérêt le compte rendu de l'Assemblée générale du Barreau de Bruxelles qui s'est tenue le 5 juillet 1954, nous assistons à l'élection de Me Charles Van Reepinghen en qualité de bâtonnier, qui était alors directeur du JT. C'est Me Jean Dal qui en dresse le rapport fleuri suivant : « Frémissant et calme, le nouvel élu gagne la place qui l'attendait et que les regards, aujourd'hui, ont anticipativement entourée d'un prestigieux halo. Notre directeur d'hier, – qui ne s'est éloigné qu'à temps donné, Dieu merci, d'une équipe que ce départ comble de joie et désoriente à la fois, – accède à une fonction qu'il honorera et vivifiera. Pourquoi taire notre orgueil et notre confiance ? »



Il termine l'article de cette façon :

« Notre journal est, provisoirement, décapité. Demain, l'Ordre se nourrira du sang qui coule aujourd'hui de cette plaie heureuse, mais pour nous redoutable... »

**« La Justice est un service public dont l'administration requiert célérité et diligence. »**

Bien moins daté est ce rappel, dans la rubrique « échos » du JT du 24 octobre 1954, dont le prétexte fut cette fois-là le retard des travaux des experts dans « l'estimation de la valeur locative d'immeubles dans le goulot de l'avenue Louise ».

Mais les mots d'alors restent d'actualité :

« A quoi sert-il de multiplier les chambres, de prévoir des biffures, de harceler les plaideurs, de rêver à des réformes plus vastes encore, si le temps que l'on gagne d'un côté est perdu de l'autre. »

C'est en tapant sur le clou qu'il finit par rentrer : soixante ans après, continuons de rappeler l'évidence...

**« Les anciens feignent de prendre au sérieux les stagiaires de fraîche date. »**

Tels sont les mots de cette « nouvelle venue de l'année », restée anonyme, rapportés dans ce JT n° 4037. Ils semblèrent suffisamment frais à la chroniqueuse de la première « séance judiciaire au Jeune Barreau de Bruxelles » pour être rapportés.

Nous leur trouvons la même fraîcheur, de nombreuses années plus tard.

Mais qu'est-ce donc, que cette séance judiciaire ? Notre auteur du jour de décrire des agapes qu'elle aurait mieux goûtées, écrit-elle, si lors de l'apéritif « les convives avaient pu faire plus amplement connaissance, au lieu d'être rigoureusement amenés à table par un service trop consciencieux. »

S'ensuit une démonstration de leur talent par les prix Le Jeune et Janson de l'année, Me De Gavre et Me Grogard, soumettant « à un tribunal attentif, les déboires d'une actrice, héroïne de l'histoire du « petit ange de rien du tout » que la chute d'un trapèze mal attaché laissa malencontreusement meurtrie. »

L'assemblée entendra ce jour-là un Me Grogard « direct et naturel ; (qui) arrache l'approbation » et un Me De Gavre « habile : il flatte le tribunal et c'est en le rendant complice, qu'il va à sa conquête ».

Mais elle entendra aussi un bâtonnier, Monsieur Charles Van Reepinghen, dire « à l'auditoire, tout le prix qu'il attachait à l'action de la Conférence ; il lui fit aussi la confiance de la tendresse qu'il lui porte et des encouragements qu'elle trouvera auprès des autorités de l'Ordre. »

Guillaume Sneessens

**boarding**  
concept

**POUR TOUS VOS TRAVAUX D'IMPRESSION**

**Cartes de visite** Livrées en 2 jours

**Enveloppes**

**En-têtes**

**Mise en page**

**Tél.: 02 675 39 90**  
**www.boardingconcept.be**

Place André Duchêne, 4 - 1160 Auderghem - info@easybc.be - fax : 02 675 10 08

Artistes de tout poil, sportifs de haut niveau et même programmeurs, ... Vous ne les connaissez peut-être pas encore (et c'est un tort !), mais ils vont vous étonner ! Ces avocats ont comme point commun d'avoir un talent hors du commun, connu ou non, mais toujours assumé et l'envie de le faire découvrir à leurs confrères. Pour inaugurer l'année, la Conférence du Jeune barreau a rencontré Laetitia MASSA. Cette ancienne avocate, aujourd'hui juriste d'entreprise (re)convertie dans la programmation informatique a développé l'application «Courts». Si vous n'en avez jamais entendu parler, attention, cette application pourrait bien changer votre vie (judiciaire)...

**Justine PHILIPPART : Laetitia, tout d'abord, merci de te prêter au jeu. Parle-nous un peu de toi. Quel a été ton parcours au barreau ? Comment en es-tu venue à l'informatique ?**

**Laetitia MASSA :** Déjà avant de faire le droit, j'avais des velléités de faire de la programmation informatique mais je n'ai jamais fait d'études en rapport avec ça. Un peu poussée par la tradition familiale, j'ai fait des études de droit, à l'ULB. J'ai ensuite suivi une formation complémentaire en droit des technologies de l'information à l'UNamur, anciennement FUNDP. J'ai complété ça, plus récemment, par une formation en marketing et communication à l'ICHEC.

J'ai intégré le barreau pendant près de trois ans au cours desquels je me suis notamment impliquée au Carrefour des Stagiaires où j'étais en charge du site web et de la communication. Puis j'ai rejoint l'Institut des juristes d'entreprises.

Pour la programmation, c'est arrivé un peu par hasard. J'ai mis au point une plateforme pour faciliter l'achat collectif de biens immobiliers, pour laquelle j'ai gagné un prix. C'est par ce biais que j'ai côtoyé toujours plus de programmeurs, au contact desquels j'ai pu développer mes connaissances, et vraiment apprendre à programmer, à coder.

**JP : Avocat et geek, c'est donc compatible ?**

**LM :** (Rires) Oui, complètement ! Mais j'étais déjà geek avant ! Je vois plutôt ça comme une incursion dans le monde du droit avant de revenir à mes premières amours !

**JP : Parle-nous de «Courts». Comment t'es venue l'idée ?**

**LM :** C'est parti du constat assez simple. Dans ma pratique en tant qu'avocat, j'avais programmé quelques petites fonctions pour m'aider à aller plus vite dans la gestion de mes dossiers. Par ailleurs, il m'arrivait régulièrement de remplacer des confrères devant diverses juridictions. L'idée de créer un outil qui permettrait de trouver facilement des remplaçants, ou de saisir plus facilement des opportunités de remplacements, me trottait déjà dans la tête à l'époque. Après avoir acquis tous les bagages nécessaires pour mettre ça en place, je me suis lancée à l'eau.

**JP : «Courts», concrètement, qu'est-ce que c'est et comme ça marche ?**

**LM :** «Courts», ça veut dire «tribunaux» en anglais, mais ça veut aussi dire ce que ça veut dire en français : «court» ! (Rires). Le principe est très simple : tu t'inscris et tu peux soit répondre à des demandes de remplacements déjà publiées, soit publier une demande de remplacement en indiquant le lieu, l'heure, la date et la nature de la prestation. Tous les avocats du barreau concerné par la

# LE BARREAU A UN INCROYABLE TALENT !

demande de remplacement qui sont inscrits sur «Courts» reçoivent une notification et peuvent répondre à la demande. Tout ça se passe en quelques clics à peine ! Et tous les barreaux sont concernés !

**JP : Et la communauté «Courts» compte combien d'avocats ?**

**LM :** Il y avait déjà une centaine d'inscrits dès la première semaine de lancement. Depuis, plusieurs centaines d'avocats se sont inscrits, majoritairement en province. On espère faire encore mieux et dépasser le millier à la prochaine rentrée judiciaire !

**JP : Puisque tu connais très bien les deux, les avocats et l'informatique, tu as des idées pour améliorer l'usage des nouvelles technologies au sein du barreau ?**

**LM :** Plein ! (Rires) En réalité, quand j'étais étudiante, j'ai fait un stage sous le patronage du Président de la Cour de Cassation dans le cadre du projet «Phénix», qui n'a malheureusement jamais vraiment abouti. Je suis déjà ravie de voir que des choses ont heureusement malgré tout été mises en œuvre, notamment via l'instauration d'une procédure électronique devant le Conseil d'Etat mais beaucoup reste à faire à cet égard. J'ai également siégé, quand j'étais avocat, dans la commission à l'époque mise en place pour l'élaboration du nouveau site Internet de l'Ordre qui, selon moi, aurait pu être beaucoup plus fonctionnel et interactif. Mais j'ai remarqué que les avocats sont loin d'être tous férus de technologies et certaines habitudes ont la vie dure ! (Rires). Sinon, je trouve également que des efforts pourraient être faits quant aux horaires des audiences. Quand on a plusieurs audiences en même temps, ce n'est pas toujours évident de gérer son ordre de passage devant les différentes juridictions ou les différentes chambres. Un système de notifications envoyées par l'huissier d'audience sur les smartphones pour gérer cet ordre de passage pourrait vraiment faciliter la vie des avocats de palais !

**JP : Puisque tu as la chance d'inaugurer la rubrique «Le barreau a un incroyable talent !», tu aurais un conseil à donner aux avocats qui, comme toi, ont un talent, caché ou non, assumé ou non ?**

**LM :** Je pense que tous les avocats devraient ne pas se contenter d'être «seulement» des avocats. Qu'ils n'hésitent pas à exploiter leurs talents et vivre leurs passions. Et si ça peut se faire tout en étant au barreau, qu'ils hésitent encore moins !

Justine Philippart

# THE RESTAURANT

Deux avocats - un resto  
Justine Philippart et François Viseur



Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

**Ce soir : The Restaurant, Boulevard de Waterloo, 38, 1000 Bruxelles, Tél 02.504 13 33 Ouvert du Lundi au Samedi de 12h à 14h30 et de 19h00 à 22h30...**

## Situation

Justine (J) : Situé dans le quartier Lullise (le vrai !), The Restaurant «by Pierre Balthazar» est le nouveau resto chic au rez-de-chaussée de The Hotel, boulevard de Waterloo, là où les délégations invitées par le jeune barreau dorment quand elles sont à Bruxelles, y compris Barack Obama ! C'est tout neuf, c'est classe, décoré design sobre dans des tons sombres, avec une grande cuisine toute propre ouverte sur la salle. Par beau temps, les quelques tables qui donnent sur le parc d'Egmont et qui vous permettent de tourner le dos à la salle offrent une ambiance qui peut même s'avérer romantique.

François (F) : C'est pas loin du palais. C'est vrai. Et c'est dans un hôtel, c'est vrai aussi... et ça se sent. Sobre à l'extrême, froid, ouvert sur un bar semblable à tous les bars de (grands) hôtels où l'on vous sert, froidement et tristement, des alcools industriels à des prix astronomiques, The Restaurant pourrait se trouver dans n'importe quel endroit du monde et serait exactement le même The Restaurant. Après, c'est vrai que c'est chic... à la différence du public qui – hôtel oblige – se sent ici comme chez lui : t-shirts, tongs et tables d'enfants avec i-pads et courses entre les tables contrastent étrangement avec le mobilier design et le contenu des assiettes. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, une petite robe noire et une chemise blanche font vite overdressed à The Restaurant.

## Service

J : Le personnel est très attentionné et attentif à vos moindres souhaits, sans être trop présent. Toujours prêts à vous remettre un petit bout de pain, toujours droits comme des i, les plats présentés comme il faut, ça se veut chic jusque dans les détails. La carte est en réalité un... iPad, qui vous permet

de choisir de visu votre menu, qui ressemblera aux photos contrairement au Quick en face. Il y a de la place, mais nul doute qu'une fois plus connu, The Restaurant affichera régulièrement complet.

F : Qui dit nouveau restaurant dit nouveau personnel... et il y a encore des efforts à faire pour satisfaire une clientèle qui recherche un restaurant chic. Le service était un brin rapide contrairement à nos demandes et notre serveur, qui présentait chaque plat avec force de salamalecs, a bien dû nous avouer que niveau vins, personne n'y connaissait rien dans l'équipe (ce qui est un peu dommage lorsque certaines bouteilles coûtent plus de 1.000 EUR).

## Repas

J : Superbe et excellent... la nourriture du The Restaurant est magnifique en photos, et délicieuse au goût. Moderne mais goûteuse, le chef Pierre Balthazar s'est associé avec trois chefs, un Italien, un Français et un Thaï, pour revisiter neuf ingrédients, vous offrant en tout 27 recettes différentes toutes aussi esthétiques que délicieuses. De l'œuf au ris de veau en

passant par l'asperge, le chef n'est avare d'aucun ingrédient noble (truffe, foie gras, etc.), C'est un véritable festival pour les yeux et les papilles, très bien dosé, et pas si cher au vu de la qualité (entre 19 et 33 EUR le plat, selon l'ingrédient travaillé.)

F : Niveau goût, difficile de critiquer : c'est vraiment bon et vraiment joli, sans être artificiel. Quelques classiques revisités (soupe à l'oignon, tournedos Rossini) dans une ambiance demi finales de «Top Chef»... c'est bon, c'est joli, mais est-ce que c'est vraiment original ? Mais honnêtement, c'est bien parce qu'il faut critiquer, parce que niveau gustatif, The restaurant vaut vraiment le détour. Niveau vins par contre, c'est assez cher (les vins «premiers prix» tournent autour de 45 EUR) et ça manque cruellement de conseils.

## Conclusion

Un peu trop froid pour devenir la cantine de qui que ce soit, The restaurant est un parfait endroit à proximité du palais pour épater un client ou un(e) confrère à qui vous voulez en mettre plein la vue... sans vouloir mettre le prix d'une des tables étoilées de la capitale.

Concentrez-vous  
sur l'essentiel...

Confiez **vos traductions** à des spécialistes  
du Droit et de la Finance

- TRADUCTIONS LIBRES • TRADUCTIONS URGENTES •
- TRADUCTIONS JURÉES • RÉVISIONS DE TRADUCTIONS •
- INTERPRÈTES ET TRADUCTEURS SUR SITE •

- Devis gratuit 7j/7 en moins d'1 heure
- Plus de 50 combinaisons linguistiques, même rares
- Accord de confidentialité (NDA) signé sur demande

Bruxelles - Paris - Londres - Genève

HL TRAD  
TRADUCTIONS JURIDIQUES  
ET FINANCIÈRES

Bruxelles, Paris, Londres, Genève  
Avenue Louise, 65  
1050 - Bruxelles  
Tél : +32 (0)2 536 86 14  
Fax : +32 (0)2 791 92 81  
Email : [bruxelles@hltrad.com](mailto:bruxelles@hltrad.com)  
Web : [www.hltrad.com](http://www.hltrad.com)



**HL TRAD**  
Legal & Financial Translation Worldwide

# Calendrier en bref

## 12 sept.

**Midi de la formation :** « Osons !  
...les actions possessoires »

## 18 sept.

**Grande conférence** de Françoise Tulkens

## 23 sept.

**Midi de la formation :** « La réforme du  
contrôle bancaire. »

## 24 sept.

Présentation du voyage en Arménie

## 26 sept.

**Midi de la formation :** « La loi du 4 avril 2014  
relative aux assurances. Aspects pratiques. »

## W-E 3-5 oct.

**Week-end** de détente à Ypres

## 9 oct.

**Midi de la formation :** « Vente d'immeuble :  
l'accord sur la chose et prix suffit-il encore ? »

## 17 oct.

**Colloque :** les réseaux sociaux et le droit

## 18 oct.

Place aux enfants

## 21 oct.

**Midi de la formation :** « Action en  
réparation collective : quel rôle pour l'avocat  
consulté par un consommateur ? »

## 21 oct.

14h30 : **accueil** des stagiaires,  
19h30 : **dîner** d'accueil des stagiaires ;

## 24 oct.

**Soirée d'accueil** au Club Clandestin  
dès 23h00

## 25 oct.

**Place au foot :** Clasico

## 4 nov.

**Midi de la formation :** « 'Avocats avec  
attestation pour la cassation pénale' : l'annonce  
d'un barreau à plusieurs vitesses ? »

## 15 nov.

**Tournoi de tennis Avocats/Magistrats**

## 20 nov.

**Midi de la formation :** « L'action en  
responsabilité contre des pouvoirs publics : à  
conseiller devant les juridictions judiciaires ou,  
depuis 2014, devant le Conseil d'Etat ? »

## 6 déc.

**MIDI-MINUIT** de la musique

**Site internet :**  
www.cjbb.be

**Contact pour les annonceurs**  
Jonathan DARCHAMBEAU  
Square du Bastion 1A  
1050 Bruxelles  
Tel : 02/790 42 42  
Fax : 02/790 42 40  
jdarchambeau@thellius.be

**Rédacteur en chef :**  
Tatiana SLADKOVSKY  
Chaussée de la Hulpe 110/5  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/645 17 70  
Fax : 02/645 17 71  
t.sladkovsky@legalides.be

**Secrétaire de rédaction :**  
Tatiana SLADKOVSKY

**Editeur responsable :**  
Benoît LEMAL  
Chaussée de Waterloo 880  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/679 00 50  
Fax : 02/375 82 86  
b.lemal@sybarius.net

**Infos légales**  
La Conférence est éditée par l'ASBL  
La Conférence du jeune barreau de  
Bruxelles dont le siège social est  
établi Place Poelaert, 1  
à 1000 Bruxelles et inscrite à la  
Banque Carrefour des Entreprises  
sous le n° 0409.298.626.

## Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Jonathan Darchambeau (jdarchambeau@thellius.be)

## Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2014-2015, les cotisations sont les suivantes :

### Membres effectifs :

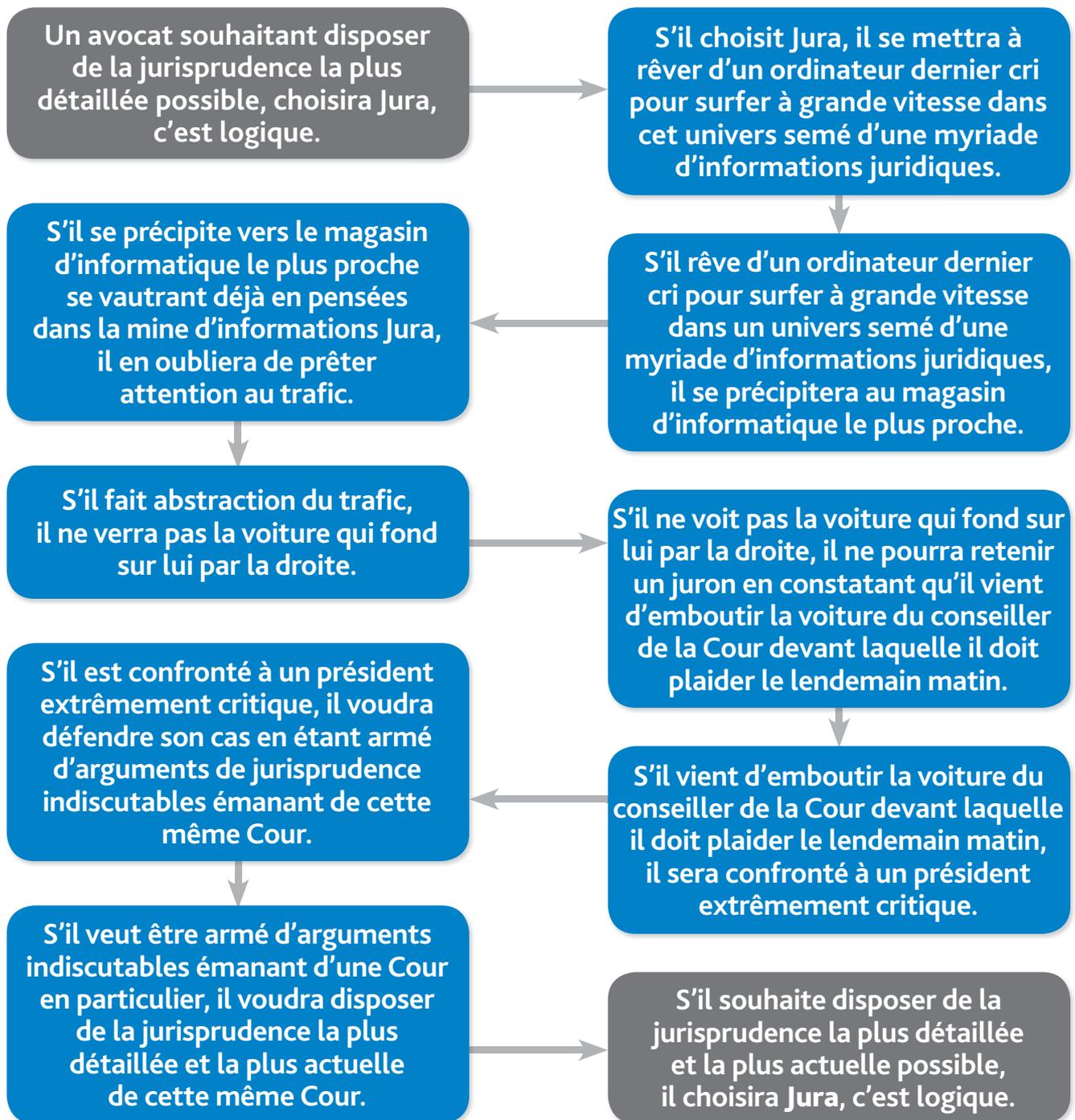
- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :  
o ayant moins de 10 ans  
d'inscription : 50 €

o ayant plus de 10 ans  
d'inscription : 75 €

### Membres affiliés :

- conjoints non avocats  
d'avocats stagiaires : 20 €
- conjoints non avocats  
d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté  
judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



**Jura**, c'est logique.

*Scénario gagnant  
de M<sup>e</sup> A. Verbist,  
Laga – Bruxelles.*

Encore une étape logique à franchir :

Nos experts Jura répondent à toutes vos questions :  
appelez le 0800 95 179 ou envoyez un mail à [jura@kluwer.be](mailto:jura@kluwer.be)  
L'essence même de la logique Jura ? Découvrez-le sur ➔ [www.kluwer.be/jura-logique](http://www.kluwer.be/jura-logique)



**Kluwer**

a Wolters Kluwer business